



SDSF

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES

2021-2025

Préambule	5
Gouvernance du schéma départemental des services aux familles 2021-2025	6
Le Schéma départemental des services aux familles 2021-2025 en Indre-et-Loire	7
Axe 1. Connaître les territoires et évaluer les actions	11
Axe 2. Soutenir l’offre d’accueil de la petite enfance	19
1. Promouvoir l’investissement social au profit des enfants issus de familles vulnérables	19
2. Améliorer la couverture en matière d’offre de garde et faciliter le recours des familles au mode d’accueil individuel	20
Axe 3. Soutenir le parcours éducatif des jeunes	31
Axe 4. Mieux accompagner les parents dans l’exercice de leur fonction	41
Axe 5. Animer la vie sociale	55
Axe 6. Contribuer à une société inclusive	61

Préambule

Le renouvellement d'une démarche de coopération bien implantée en Indre-et-Loire

Expérimentés depuis 2013, les Schémas départementaux des services aux familles (SDSF) poursuivent l'objectif de soutenir efficacement les familles et de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle :

- En soutenant l'offre d'accueil du jeune enfant, notamment par la création de solutions d'accueil au sein des établissements d'accueil collectif, et en développant l'accueil individuel ;
- En déterminant des objectifs de soutien à la parentalité, pour aider concrètement les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.

La circulaire ministérielle n° DGCS/SD2C/2015/8 du 22 janvier 2015, relative à la mise en œuvre des SDSF, offre l'opportunité d'en élargir le champ. Ils constituent aujourd'hui le document-cadre de la politique menée sur les territoires par les Caf et leurs partenaires.

Aujourd'hui généralisés à l'ensemble des départements, les SDSF rassemblent, outre les Caf qui en assurent l'animation et le suivi, les services de l'Etat (Préfecture, Education nationale, cohésion sociale, Justice), les Conseils départementaux, les communes et communautés de communes, et les professionnels et associations concernés. Ils permettent aux différents partenaires impliqués de se doter d'objectifs communs sur l'ensemble des sujets nécessitant une coopération institutionnelle forte. A ce titre, il fait le lien avec les Schémas départementaux de l'Autonomie et de la Prévention de la Protection de l'Enfance, ou le Pacte territorial de l'insertion, animés par le Conseil départemental. Il s'inscrit également en cohérence avec les travaux de l'Observatoire de l'Economie des Territoires de Touraine réalisés en 2016 dans le cadre de la préparation du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Ils ont également pour enjeu l'information des publics, leur participation à la définition de la stratégie de développement des services sur le territoire départemental, et la garantie de l'accessibilité des services petite enfance et jeunesse à l'ensemble des familles.

Le SDSF en est à sa deuxième génération en Indre-et-Loire. Initialement conçu pour développer et élargir l'accès à l'offre d'accueil en faveur de la petite enfance, il s'élargit aujourd'hui aux autres champs d'intervention confiés à la branche Famille :

- Jeunesse
- Parentalité
- Animation de la vie sociale
- Contribution à une société inclusive

Déjà présente dans le premier Schéma départemental 2014-2018 des services aux familles d'Indre-et-Loire, l'étude des besoins des familles a considérablement été développée. L'observatoire départemental des services aux familles a produit des analyses à l'échelle des bassins de vie. Ces études sont un support précieux à l'adaptation de l'offre de services en matière de petite enfance et de jeunesse, ainsi que sur l'animation de la vie sociale. Elles alimentent les diagnostics de territoire, dans le cadre de l'élaboration des Conventions territoriales globales (CTG) signées entre la Caf et les communautés de communes du département (ou les communes de la Métropole).

L'observation des territoires est donc conservée comme un axe fort du SDSF 2021-2025. Elle est par ailleurs enrichie d'un volet sur l'évaluation des actions menées, dans le cadre notamment d'un partenariat avec l'université de Tours permettant une participation des habitants.

Un schéma inscrit à la croisée de plusieurs politiques publiques

Le Schéma départemental des services aux familles reprend les grands objectifs fixés par l'Etat à la Cnaf en matière de soutien aux familles à l'occasion de la COG 2018-2022 :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité
- Accompagner les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants

Il contribue également à la déclinaison de la stratégie nationale sur la parentalité « Dessine-moi un parent », et notamment l'accompagnement des parents dans l'exercice de leur fonction parentale. Il prévoit également des actions destinées à améliorer les relations entre les familles et l'école, à préserver les liens familiaux après une séparation, et à promouvoir le droit au répit pour les parents d'enfants porteur de handicap. Il participe également à la mise en œuvre d'objectifs issus du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, sur son engagement n°1 : l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté. Il entre également en complémentarité avec certains volets de la politique de la Ville.

Sa nouvelle version, pour la période 2021-2025, s'oriente vers un format allégé et opérationnel, afin d'en faire un outil concret de coopération de l'ensemble de ses membres, sur des sujets précis et identifiés.

Gouvernance du schéma départemental des services aux familles 2021-2025

Les travaux du SDSF sont supervisés par le Comité départemental des services aux familles, tel que prévu par l'article 99 de la loi n°2020-1525 d'Accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020. Présidé par le Préfet et réuni annuellement, il comporte 3 vice-présidents : le Président du Conseil départemental, le Président du conseil d'administration de la Caf, et un représentant des communes et intercommunalités. Chaque séance prévoit une revue générale des travaux, au cours de laquelle les pilotes de chaque action sont invités à présenter un point de situation et une feuille de route.

La Caf en assure le secrétariat.

Le Schéma départemental des services aux familles 2021-2025 en Indre-et-Loire

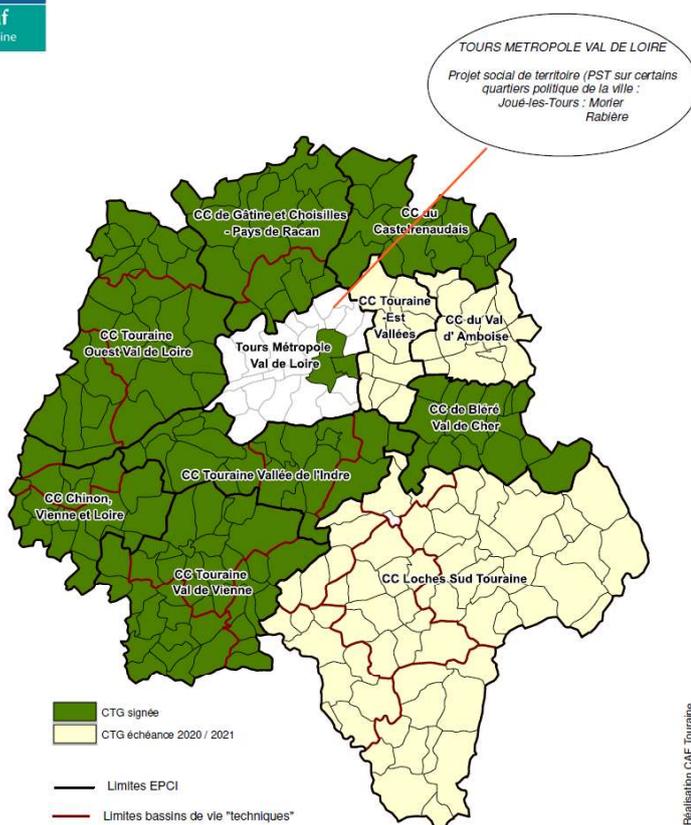
Le Schéma départemental des services aux familles 2021-2025 porte une ambition globale au service des familles, reposant sur trois piliers :

- Le développement d'une offre de services s'adressant à l'ensemble des familles
- Une attention particulière portée aux familles les plus vulnérables,
- Une territorialisation des actions permettant leur adaptation aux besoins des familles.

Il constitue un dispositif englobant les enjeux d'accueil et d'éducation des enfants et des jeunes. Son déploiement est relayé localement par une démarche de contractualisation avec les collectivités locales, initiée depuis 2008 par la Caf Touraine. Les Conventions territoriales globales (CTG), négociées avec les communautés de communes sur l'intégralité du département (à l'exception de la Métropole qui n'a pas pris les compétences Enfance et Jeunesse), sont un levier majeur pour adapter l'offre de services en faveur des familles à la configuration de chaque territoire.



Convention Territoriale Globale (CTG) en Indre et Loire au 31 décembre 2020



Pilotes	Préfecture / Caf			
Animateurs des fiches-actions	Axe 1 Connaître les territoires et évaluer les actions	Fiche 1	Structurer l'observation sociale des besoins et l'évaluation des politiques de services aux familles	Caf
		Fiche 2	Réaliser des études d'impact dans le cadre d'un partenariat universitaire	Caf
	Axe 2 Soutenir l'offre d'accueil de la petite enfance	Fiche 3	Elaborer un référentiel de la qualité de l'accueil collectif en petite enfance et le diffuser auprès des professionnels	Caf Conseil départemental
		Fiche 4	Coordonner les actions en faveur de la levée des freins à l'insertion socio-économique des parents de jeunes enfants	Caf Conseil départemental
		Fiche 5	Renforcer les RAM dans leur rôle d'accompagnement des familles et des professionnels de la petite enfance	Caf Conseil départemental
		Fiche 6	Informers les porteurs de projet de micro-crèches	Caf Conseil départemental
	Axe 3 Soutenir le parcours éducatif des jeunes	Fiche 7	Développer les actions en faveur de l'autonomie, l'accès aux droits et le soutien aux projets de jeunes	Caf
		Fiche 8	Renforcer et orienter l'animation départementale parentalité sur l'équipement numérique et son bon usage	Caf FOL37/ID37
		Fiche 9	Accompagner le déploiement du plan mercredi	DSDEN SDJES
	Axe 4 Mieux accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction	Fiche 10	Structurer l'animation départementale de la parentalité par la création d'un pôle ressources pour les professionnels	Caf Espace Passerelles
		Fiche 11	Promouvoir la tentative de médiation familiale préalable obligatoire (TMFPO)	Caf Ministère de la Justice
		Fiche 12	Favoriser le partenariat entre le SAJEEP et les autres structures parentalité dans le cadre de la prévention et du soutien à la parentalité	Caf Conseil départemental
		Fiche 13	Renforcer l'implication des parents dans l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants	Caf DSDEN
	Axe 5 Animer la vie sociale	Fiche 14	Consolider le maillage territorial en structures d'animation de la vie sociale	Caf
	Axe 6 Contribuer à une société inclusive	Fiche 15	Lutter contre les inégalités sociales d'accès aux services de droit commun	Caf Mdph Pôle ressources handicap
		Fiche 16	Mettre en place un dispositif d'aide au répit ponctuel pour les parents ayant un enfant en situation de handicap	Caf
Secrétariat Copil	Caf			

AXE 1

**CONNAÎTRE
LES TERRITOIRES
ET ÉVALUER
LES ACTIONS**



Axe 1. Connaître les territoires et évaluer les actions

Depuis 2014 a été créé l'Observatoire départemental des services aux familles. Animé par la Caf Touraine, il réunit les services de l'Etat (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), l'Education nationale, le Conseil départemental et la Mutualité sociale agricole.

Il a vocation à réaliser des études de territoire, destinées à guider la Caf et ses partenaires dans leurs prises de décisions. Ses productions se situent à l'échelle du département, mais également des intercommunalités et des bassins de vie infra-départementaux.

Au nombre de ses réalisations, figurent un état des lieux de l'accueil du jeune enfant en 2016, l'atlas départemental des services aux familles, publié en 2017, ainsi que des études plus larges sur l'équipement des territoires, notamment sur le Pays Loire Nature, en collaboration avec l'Agence Tours Urbanisme, en 2019.

L'ensemble des études sont consultables en libre accès sur le site partenaires de la Caf Touraine, dans son onglet *Publications et schémas* :

<https://www.caf37-partenaires.fr/observatoire-services-aux-familles/>

Les productions de l'observatoire sont aujourd'hui un apport majeur dans la préparation des Conventions territoriales globales, et éclairent tant la Caf que les élus signataires quant aux besoins des territoires en matière de services dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité ou de l'animation de la vie sociale.

Au-delà de ces diagnostics, dont il est désormais nécessaire d'élargir le champ et les partenaires participants, l'enjeu aujourd'hui est de permettre une évaluation des politiques et des stratégies menées. Il s'agit de mesurer, selon des méthodologies adaptées, l'impact de nos actions, afin d'objectiver leur plus-value réelle.

C'est également une opportunité pour recueillir directement le sentiment des habitants sur la pertinence des services qui leurs sont proposés, et faire évoluer nos stratégies lorsque cela est nécessaire. C'est dans cette optique qu'est noué un partenariat avec l'Université de Tours, qui apportera les outils et méthodes scientifiques adaptées à cette exigence. Les premières études ont débuté en 2020, sur le champ de la jeunesse.

Intitulé	Fiche action 1 Structurer l'observation sociale des besoins et l'évaluation des politiques de services aux familles
Axe 1 du SDSF	CONNAITRE LES TERRITOIRES ET EVALUER LES ACTIONS
Animateur(s)	Caf
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> • Etat <ul style="list-style-type: none"> - DDETS Centre-Val de Loire (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) - DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) - Éducation nationale • Conseil départemental d'Indre-et-Loire • MSA Berry-Touraine (Mutualité Sociale Agricole)

Contexte

Le travail partenarial initié en 2016 a conduit à la production d'un état des lieux de l'offre d'accueil du jeune enfant, de la jeunesse et de la parentalité sous la forme d'un atlas présentant les services à la population des intercommunalités du département.

Le bilan dressé du travail de l'observatoire a permis de réaffirmer le nécessaire élargissement des sujets d'étude afin de prendre en compte les modes de vie des habitants (l'emploi, les déplacements, l'urbanisme, la santé...) et les inscrire dans une dynamique territoriale. Ainsi, une étude ciblée a été réalisée sur le Pays Loire Nature (dans le cadre du renouvellement du SCoT et de la signature de la CTG) avec une analyse précise de la question du lien entre équipement du territoire et pratiques de la population.

Objectifs

Ce travail commun doit permettre d'alimenter le dialogue entre les partenaires et les collectivités locales, d'identifier les territoires à enjeux et adapter l'observation aux territoires. Il s'agit de :

- Réfléchir aux territoires prioritaires et inscrire dans une problématique globale les préoccupations de chaque institution,
- Associer les élus,
- Poursuivre l'élargissement des membres de l'observatoire :
 - au niveau des thèmes : santé, logement, handicap, autres
 - au niveau des acteurs : associer les techniciens de terrain selon les thèmes,
- Inscrire ce travail dans le cadre des Conventions territoriales globales, et articuler avec les autres schémas (accessibilité des services, prévention et protection de l'enfance, autonomie...) et plans (lutte contre la pauvreté, santé...)

L'objectif final est de produire un atlas commenté présentant la photographie précise des conditions de vie des habitants d'un territoire (cadre de vie, profil sociodémographique des habitants et action publique).

Modalités de travail prévues

Le groupe de travail est animé par la Caf Touraine.

Il comprend un représentant de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi, du Conseil départemental, de l'Education Nationale, de la Mutualité Sociale Agricole.

L'Agence Régionale de Santé et Pôle Emploi sont invités à rejoindre le groupe.

D'autres acteurs, tels l'Agence Tours Urbanisme ou l'Université de Tours, peuvent être associés sur des projets spécifiques.

Le groupe aura toute latitude pour choisir des thèmes de travail répondant aux attentes de ses membres. Des outils méthodologiques devront être élaborés en conséquence.

Il est attendu un programme de travail pour la période du schéma, en lien avec le calendrier de déploiement des Conventions territoriales globales, et des besoins des membres du groupe : en cours territoire de la CC loches Sud Touraine et en projet la CC Touraine Est vallées, en lien avec l'ATU (qui réalise un diagnostic dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'Urbanisme intercommunal)

Le niveau de contribution humaine et financière entre chaque membre devra être formalisé.

Calendrier

Mai 2019	détermination du territoire étudié et formulation de la question générique : CC de Loches Sud Touraine
Juin- juillet 2019	déclinaison par institutions des hypothèses de travail repérage des données
Septembre 2019	début du travail mobilisation des données ouverture au travail partenarial sur le territoire concerné organisation des échéances
Echéances 2021	Association de nouveaux membres : Agence régionale de santé, Pôle Emploi, etc. Réalisation d'études partenariales élargies en lien avec les collectivités locales

Intitulé	Fiche action 2 Réaliser des études d'impact dans le cadre d'un partenariat universitaire
Axe 1 du SDSF	CONNAITRE LES TERRITOIRES ET EVALUER LES ACTIONS
Animateur(s)	Caf - Université de Tours
Partenaires associés	A déterminer en fonction des sujets d'étude

Contexte

Les politiques sociales au sens large sont confrontées à une demande d'évaluation, née du souci de la bonne utilisation des fonds publics, et de la nécessité de mesurer les effets de l'action publique.

La Caf est engagée dans le soutien ou le portage d'actions dans des domaines aussi divers que la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits ou le logement. Elle définit le cadre de ses interventions en lien étroit avec ses partenaires, au plus près de la réalité des territoires. Une méthodologie innovante de diagnostics territoriaux a été élaborée dans le cadre de l'observatoire départemental des services aux familles, afin d'identifier au mieux les besoins des habitants d'un bassin de vie.

Cette démarche doit être complétée par des études d'impacts permettant de mesurer la pertinence des actions mises en œuvre.

Objectifs

L'évaluation des politiques sociales nécessite un cadre méthodologique rigoureux, qui requiert un partenariat avec l'Université. Un premier échange avec le laboratoire Citères de l'Université de Tours, spécialisé en sciences humaines (sociologie, géographie sociale, psychologie) a été organisé à l'initiative de la Caf Touraine, afin d'identifier les thèmes d'intérêt réciproque.

Un travail orienté sur le thème de la Jeunesse va se mener en 2 temps :

- Une approche monographique, via le travail de recherche des étudiants de master 1 à partir du projet de mise en œuvre de la Prestation de services Jeunes. Il s'agit d'investiguer des territoires situés en zone Politique de la Ville (Maryse Bastié à Tours et la Verrerie à Amboise), et d'autres territoires plus ruraux (Langeais, Reignac, Vouvray et Loches), avec et sans structure d'animation de la vie sociale. L'objectif est de mesurer l'offre territoriale en faveur de la jeunesse, son usage ou son non-usage, et d'identifier son adaptation aux besoins et au mode de vie des jeunes du territoire. Ce travail impliquera une cinquantaine d'étudiants.
- Un projet de recherche plus développé, réalisé par les enseignants-chercheurs sur l'évaluation d'impact de la Prestation de services Jeunes sur les familles, les jeunes, les territoires et les décideurs.

NB : l'objectif n'est pas de créer des indicateurs de performance. Il s'agit bien d'études d'impact associant des méthodologies d'études statistiques, ainsi que des enquêtes sociologiques auprès des habitants.

Calendrier

Les thèmes d'études ont été définis au second semestre 2019. Une convention entre l'Université de Tours et la Caf Touraine a été conclue en décembre 2019, qui définit les modalités d'intervention des étudiants sur le premier projet. Une seconde convention définit depuis 2020 les modalités de coopération sur le second projet.

Le partenariat entre la Caf et l'Université de Tours pourra être étendu à tout autre thème présentant un intérêt partagé. Les partenaires de l'observatoire départemental des services aux familles pourront également faire valoir des sujets d'étude répondant à leurs besoins.

AXE 2

**SOUTENIR
L'OFFRE D'ACCUEIL
DE LA PETITE
ENFANCE**



Axe 2. Soutenir l'offre d'accueil de la petite enfance

La petite enfance : Un taux de couverture global satisfaisant, mais des disparités territoriales et sociales

Le taux de couverture des enfants de moins de 3 ans est resté stable lors de la période du précédent SDSF, pour s'établir à 68.85% en 2018.

Trois facteurs concourent à cette stabilité : la diminution du nombre des assistant(e)s maternel(le)s, principalement dans les territoires ruraux, compensée par l'augmentation du nombre de places en accueil collectif (évolution de 2833 places sur le département en 2012 à 3297 en 2018), et la diminution de la natalité. Le taux de couverture par un accueil individuel est passé de 53.6% en 2012 à 51% en 2017, traduisant le vieillissement de la population des assistant(e)s maternel(le)s en milieu rural, ainsi que leur sous-activité dans certains territoires, notamment dans les Quartiers Politique de la Ville.

L'Indre-et-Loire connaît une légère diminution du nombre des naissances depuis 2013, qui explique en partie, avec l'augmentation du nombre des places en accueil collectif, l'augmentation du taux de couverture petite enfance. Il existe une disparité entre les territoires ruraux, principalement couverts par des assistant(e)s maternel(le)s dont la population est parfois sous-employée, et en faible renouvellement, et la Métropole de Tours, mieux dotée en accueil collectif. Le taux de couverture par un accueil collectif (nombre de places en crèche pour 100 enfants) est passé de 14.5% à 16.50 % entre 2015 et 2018, avec de nombreuses créations de places dans le secteur rural (de 722 à 1006 places), soutenues par la Caf. Malgré ces créations, le taux de couverture par un accueil collectif demeure largement supérieur dans la Métropole de Tours (22%). Par ailleurs, on note, sur le territoire de cette dernière, deux problématiques :

- La création de nombreuses micro-crèches PAJE ces dernières années, contribuant à créer une offre segmentée en fonction du revenu des parents.
- La fragilité du secteur des crèches associatives et familiales.

Les nouveaux enjeux de la petite enfance, en déclinaison du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

Le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes pose des objectifs en matière de petite enfance, centrée sur deux ambitions :

1. Promouvoir l'investissement social au profit des enfants issus de familles vulnérables

L'identification des familles vulnérables repose sur 3 critères : faibles revenus, éloignement de l'emploi, monoparentalité. Il s'agit de critères souvent corrélés entre eux, facilement identifiables, et qui ont une incidence directe sur les droits aux prestations versées par la Caf.

La COG 2018-2022 de la branche Famille met en place un système de bonus, versés par la Caf directement aux gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) :

- **Bonus mixité** : calculé sur la base de la participation financière moyenne par équipement, versé à la place
- **Bonus territoire** : versé en fonction de la localisation géographique de l'équipement, selon un barème spécifique.

Les deux bonus obéissent à une logique incitative à l'égard des gestionnaires d'équipements, afin de créer les conditions d'un accès plus égalitaire aux structures d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans. Les bonus sont versés depuis 2020, sur la base de l'activité 2019.

A compter de cette date, les gestionnaires reçoivent des financements supplémentaires allant de 300 à 2100 euros par place et par an pour le bonus mixité. Un bonus territoire est également mis en place, selon des modalités à préciser, pour les créations de places nouvelles. Il se substitue aux actuels financements par le biais des CEJ.

Si ces fonds constituent un élément important de pérennisation de leur santé économique et financière, il convient d'accompagner leur déploiement en conservant quelques points de vigilance :

- Eviter la création d'un effet d'éviction des enfants dont les parents ont une activité professionnelle, au profit des enfants de parents en insertion. L'accroissement de l'accueil des enfants issus de familles vulnérables doit se faire prioritairement par un accroissement de l'offre. Le niveau des bonus permet d'envisager cette hypothèse, au moyen d'une concertation entre la Caf, les gestionnaires, et les collectivités, sur les territoires.
- Garantir la pérennité de l'engagement de l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités locales intervenant comme gestionnaires directs ou en délégation de gestion.

Enfin, la crise Covid traversée depuis mars 2020 a entraîné la fermeture temporaire de nombreux équipements, et pourrait avoir des répercussions sur leur fréquentation ultérieure, certains parents pouvant développer des craintes quant aux modes d'accueil collectifs. La situation de trésorerie a de nombreux équipements, notamment associatifs, a été fragilisée malgré le recours aux aides d'Etat et aux aides directes versées par la Caf.

2. Améliorer la couverture en matière d'offre de garde et faciliter le recours des familles au mode d'accueil individuel

L'accueil individuel reste le mode d'accueil le plus utilisé par les familles (après la garde réalisée à l'intérieur même des familles), mais il connaît plusieurs difficultés :

- Le premier choix des familles cherchant une solution de garde reste le plus souvent l'accueil collectif
- Il constitue une charge financière importante pour les familles
- Le nombre des assistant(e)s maternel(le)s est en diminution sur de nombreux territoires, en raison d'une pyramide des âges défavorable et d'une attractivité du métier à renforcer
- Il couvre peu les horaires atypiques (début et fin de journée, week-ends) alors que cela correspond à un besoin de certains parents
- Il implique des relations d'employeur à salarié, qui pour de nombreux parents sont difficiles à appréhender

La mise en place de la réforme du tiers-payant CMG (complément mode de garde) en 2019 permet de surmonter une partie de l'obstacle financier pour les familles modestes, dans la mesure où elles n'auront plus à faire l'avance du premier mois de salaire.

De plus, la COG 2018-2022 de la branche Famille prévoit la création de 1000 ETP supplémentaires dans les RAM (Réseaux d'assistant(e)s maternel(le)s), chargés notamment d'accueillir, d'informer et d'orienter les familles en recherche d'un mode de garde, et d'organiser la formation professionnelle continue des assistant(e)s maternel(le)s.

Les SDSF des différents départements prévoient des actions partenariales de promotion de l'accueil individuel, par des moyens tels que le renforcement du rôle des RAM, l'élaboration de référentiels de la qualité de l'accueil individuel, ou la promotion du métier d'assistant(e)s maternel(le)s. Ces actions dépendent nécessairement du contexte territorial de chaque département.

Les enjeux du SDSF d'Indre-et-Loire, pour la période 2021-2025, sont donc, sur le domaine de la petite enfance :

- Le renforcement de la qualité, tant dans l'accueil des enfants (fiche charte) que dans l'accompagnement des familles à trouver un mode de garde
- L'élargissement de notre action au-delà de la garde d'enfants, en alliant investissement dans la prévention de la pauvreté et accompagnement à l'insertion s'agissant des familles vulnérables
- Le développement de solutions mixtes permettant l'accueil sur des horaires atypiques ou l'accueil à domicile, sur le modèle de l'offre Bout'chou service développé par l'association CISPEO Petite enfance, avec le soutien de la Caf Touraine et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Le soutien aux RAM dans leur rôle d'accompagnement des familles à la recherche d'une solution de garde, notamment par la promotion du portail national monenfant.fr
- Le maintien d'une approche commune Caf - Conseil départemental - collectivités sur l'implantation de nouveaux équipements
- Le déploiement d'une veille sur les EAJE, en matière d'évolution de la fréquentation après la crise Covid, et d'évolution du modèle économique, notamment pour les équipements associatifs.

Intitulé	Fiche action 3 Elaborer un référentiel de la qualité de l'accueil collectif en petite enfance et le diffuser auprès des professionnels
Axe 2 du SDSF	SOUTENIR L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
Animateur(s)	Caf / Conseil départemental
Partenaires associés	<p><u>Les Coordinatrices de la Petite enfance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des communes de Tours, Saint Pierre des Corps, Notre Dame d'Oé, La Riche, Fondettes, Joué-lès-Tours, Saint-Cyr-sur-Loire. - des communautés de communes Touraine Val de l'Indre, Touraine Val de Vienne, Touraine Est Vallée. - des gestionnaires de structures Mutualité Centre Val de Loire (VYV), CHRU, Cispeo Petite enfance, ACHIL. - Mais aussi une référente qualité et santé Mutualité Centre Val de Loire (VYV) - Et une formatrice à l'institut de travail social (Formation EJE)

Contexte

Le gouvernement fait du secteur petite enfance, un acteur incontournable de la lutte contre les inégalités des chances. L'investissement social dès le plus jeune enfant est un enjeu politique fort et place les modes d'accueil au cœur de ce projet gouvernemental.

Tous les schémas aujourd'hui traitent de cette question ; que ce soit dans le cadre du renouvellement du Schéma Départemental des Services aux Familles mais aussi dans le Plan de lutte contre la pauvreté et le Pacte Territorial d'Insertion du Conseil départemental ou dans la dernière Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre la Caf et l'Etat.

La qualité d'accueil en accueil collectif était inscrite dans le précédent schéma départemental, mais le sujet a été reporté. Les travaux ont repris depuis, en lien étroit avec le Conseil départemental.

Cette action vise, dans un premier temps à élaborer un document repère départemental.

L'opportunité de mener ce travail est partagée par les professionnels et les institutions (environ 16 professionnels couvrant une partie de la Métropole et de la grande couronne de l'agglomération participent au groupe de travail).

Objectifs

Traiter collectivement et au niveau départemental la question de la définition de la qualité d'accueil collectif dans le département d'Indre et Loire et ainsi partager des valeurs communes sur :

- le cadre législatif et les préconisations de la PMI (normes et références appliquées...les locaux, les qualifications...)
- l'accueil des enfants et des familles (la bientraitance, l'accueil des enfants issus des familles vulnérables, les enfants en situation de handicap, l'accompagnement à la parentalité, à l'insertion professionnelle...)
- la posture éducative et pédagogique des professionnels (travail en équipe, actualisation des connaissances, analyse des pratiques, réflexion et concertation sur les questions éducatives et pédagogiques, développement de projets ou initiatives...)

- la qualité de vie au travail des professionnels
- le développement durable et l'écologie, la lutte contre le gaspillage, utiliser l'environnement comme support aux activités, fabrication de produits naturels (peinture...) labellisation ou certifications...
- la qualité de gestion des établissements
- la valorisation des bonnes pratiques

L'émergence d'actions départementales peut être envisagée :

- partager un temps de réflexion départemental avec la présentation de ce document repère à destination des coordinateurs du secteur petite enfance, gestionnaires et directeurs d'EAJE pour :
 - ⇒ impulser la mise en dynamique départementale
 - ⇒ favoriser le questionnement des professionnels, des équipes sur leurs pratiques
 - ⇒ mettre en valeur les « bonnes pratiques » du 37, par exemple, les gestionnaires inscrits dans un parcours de labellisation ou la certification et le cas échéant soumettre des propositions aux institutions concernées

Point de vigilance

Le travail engagé est basé sur une co-production commune et ouverte aux propositions et réflexions. Il sera probablement opportun de dégager un socle de base qui serait un premier niveau de qualité à atteindre dans le département et un socle optionnel.

Modalités de travail prévues

La référente Pmi et la Caf coaniment les réunions plénières et sont garants de l'avancée du projet. Les partenaires sont répartis en 5 sous-groupes thématiques qui s'organisent de façon autonome pour produire des documents enrichis de références.

Le document repère sera la production concertée du groupe.

Calendrier

Mars 2020	Production aboutie du document repère
Juin 2020	validation par l'ensemble des acteurs
2 ^{ème} semestre 2020	déclinaison d'un plan d'action et de communication (En cours d'élaboration : Temps fort à destination des professionnels de la Petite enfance avec Sylviane Giampino en octobre 2021)
2020 à 2023	déclinaison d'actions sur le territoire, visant à assurer la promotion de la charte de qualité auprès de l'ensemble des professionnels de la petite enfance.

Intitulé	Fiche action 4 Coordonner les actions en faveur de la levée des freins à l'insertion socio-économique des parents de jeunes enfants
Axe 2 du SDSF	SOUTENIR L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
Animateur(s)	Caf / Conseil départemental
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> • Communes d'Indre-et-Loire accueillant des Quartiers Politiques de la Ville : <ul style="list-style-type: none"> - Tours - Joué les Tours - Saint Pierre des Corps - La Riche - Amboise • Gestionnaires d'EAJE

Contexte

Le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes pose des objectifs ambitieux en matière de petite enfance, centrée sur deux objectifs : la promotion de l'investissement social au profit des enfants issus de familles vulnérables, et le soutien à l'insertion socio-économique des parents pour lesquels l'absence de solution de garde constitue un frein à la reprise d'une formation ou d'un emploi. Le public cible est composé des mêmes familles, marquées par plusieurs critères de fragilité : monoparentalité fréquente, éloignement de l'emploi, précarité financière.

Concilier ces deux préoccupations d'investissement social et d'insertion socio-économique suppose de construire une offre d'accueil adaptée (courte durée, horaires atypiques...) corrélée à une offre d'accompagnement globale de la famille. Une coopération étroite est pour cela nécessaire, entre la Caf, chef de file en matière de services aux familles, et le Conseil départemental, chef de file sur l'insertion.

En effet, le Conseil départemental a développé une action en faveur du soutien à l'insertion des parents de jeunes enfants en finançant, sur l'ensemble du territoire d'Indre-et-Loire, des places de crèches réservées aux personnes engagées dans un parcours d'insertion. De son côté, la Caf réforme le financement des places de crèche et met en place à compter de 2020 (sur la base de l'activité déclarée en 2019) un système de bonus, versé aux gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

En particulier, le bonus mixité, calculé sur la base de la participation financière moyenne des parents, accorde un surcroît de financement aux crèches accueillant des enfants issus de familles vulnérables. Il instaure une logique incitative à l'égard des gestionnaires d'équipements, afin de créer les conditions d'un accès plus égalitaire aux structures d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans.

Objectifs

La mise en place du bonus mixité représente un financement supplémentaire au service de la petite enfance, fléché sur les gestionnaires d'EAJE accueillant des familles vulnérables. Sa méthodologie de calcul le concentre sur les Quartiers Politique de la Ville, car il est calculé sur la participation moyenne des familles.

L'enjeu réside dans la mobilisation de ces fonds vers la création d'une offre de garde supplémentaire, en permettant à des gestionnaires d'utiliser cette ressource pour créer de nouvelles places, voire de nouveaux équipements. Cet objectif est au cœur de l'engagement n°1 de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, dont l'Indre-et-Loire est un territoire démonstrateur.

Il s'agit donc de coordonner l'action de la Caf et du Conseil départemental, pour :

- Piloter en concertation le fléchage des financements au titre de l'accueil des jeunes enfants issus de familles vulnérables, notamment au regard d'une bonne répartition urbain/rural
- Mettre en place les conditions de créer de l'offre d'accueil supplémentaires sur les territoires où le besoin est avéré, avec une attention particulière aux Quartiers Politique de la Ville (QPV)
- Donner aux porteurs d'équipements et aux collectivités détenant de la compétence petite enfance une visibilité financière et un appui technique permettant de monter des projets articulant offre de garde adaptée et accompagnement vers l'insertion socio-économique.

Modalités de travail prévues

- Partage entre Caf et Conseil départemental des éléments financiers relatifs à leurs dispositifs respectifs pour 2021 et les années suivantes
- Analyse territoriale des besoins à l'échelle du département
- Approche conjointe des collectivités locales et des gestionnaires, afin de construire, sur la base d'une analyse de besoins et d'un cadrage financier, des projets correspondant à une préoccupation d'investissement social pour les enfants, et d'insertion pour les parents.

Calendrier

1 ^{er} semestre 2021	Début des travaux Caf / Conseil départemental
-------------------------------	---

Intitulé	Fiche action 5 Renforcer les RAM dans leur rôle d'accompagnement des familles et des professionnels de la petite enfance
Axe 2 du SDSF	SOUTENIR L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
Animateur(s)	Caf/Conseil départemental
Partenaires associés	Fepem

Contexte

Durant la précédente COG de la Caf Touraine, le maillage en Ram dont le rôle s'élargit à l'accompagnement global des familles dans la recherche de solutions de garde individuelle comme collective est achevé.

Pour la CAF, les RAM doivent investir les nouvelles missions pour les prochaines années, dont le Guichet Unique au travers de Monenfant.fr, la promotion de l'activité des assistant(e)s maternel(le)s, ou l'aide au départ en formation continue.

En Indre et Loire, 20 Ram ont choisi de signer une convention et de travailler à la simplification des démarches des familles dans leur recherche de mode d'accueil et à l'organisation en termes de Guichet Unique.

Un Ram a choisi d'investir la mission d'aide au départ en formation continue des assistant(e)s maternel(le)s. Les enjeux liés au développement des compétences professionnelles et à l'amélioration de la qualité de l'accueil individuel rendent nécessaire de favoriser le départ en formation continue des assistant(e)s maternel(le)s.

Pour le Conseil départemental, l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s, véritables professionnels petite enfance, est primordial. Il permet notamment de garantir une qualité d'accueil pour les enfants et leurs familles.

Ainsi, les RAM participent à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, par leur présence aux réunions d'information préalable à l'agrément mais aussi par leur participation à la première partie de la formation obligatoire relative aux spécificités du métier d'assistant maternel et notamment autour de la présentation des missions du RAM et de la relation contractuelle entre l'assistant maternel et l'employeur.

Par ailleurs, le Conseil départemental et les RAM ont des missions complémentaires. Ainsi, afin de faciliter la coordination et le partenariat entre ces deux services aux missions distinctes, mais complémentaires, un protocole de partenariat pourrait être envisagé. Ce protocole permettrait de favoriser la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s et d'améliorer la qualité de l'accueil des jeunes enfants et de leur famille mais aussi de développer et favoriser la cohérence et la complémentarité des actions destinées à un public commun à savoir les familles et les assistant(e)s maternel(le)s.

Les Ram ont été invités dès 2017 à s'engager vers une mission supplémentaire. La moitié des RAM a répondu positivement ce qui a donné lieu à un bonus financier. Les 20 RAM qui ont signé la convention monenfant.fr, doivent finaliser un niveau 2 de service allant au-delà de la simple information des familles. Il s'agit ou s'agira, d'assurer une coordination des acteurs locaux, d'offrir un accompagnement personnalisé aux familles dans leur parcours de recherche, centraliser les demandes d'accueil à l'échelle du territoire.

Durant la prochaine période du SDSF, il va s'agir d'inciter les autres RAM à investir au moins une mission supplémentaire.

Deux points peuvent être développés :

- La CNAF développe toute une communication en direction des professionnels de la petite enfance dont les assistant(e)s maternel(le)s qui vont être incités à utiliser monenfant.fr
- Un nouveau circuit de gestion du CMG est mis en place à compter de 2019. Les RAM sont invités à s'approprier cet outil notamment en diffusant l'information auprès des Assistant(e)s Maternel(le)s.

Objectifs

- Poursuivre le développement des Guichets uniques en promouvant la plateforme monenfant.fr auprès des gestionnaires RAM (public ou associatif). Il va s'agir de voir sur chaque territoire, la faisabilité relative à l'organisation en lieu unique
 - ⇒ En fonction des freins, il sera possible de proposer de travailler la mission supplémentaire relative à la formation continue.
- Consolider les compétences des animatrices de RAM autour du Contrat de travail.
 - ⇒ Les animatrices ont pu bénéficier en 2019 de trois temps de formation animés par la FEPEM visant à les conforter en matière de contrat de travail. Ce travail d'accompagnement a été réalisé sous forme de cours et ensuite d'ateliers.
- Avec la signature de la convention Monenfant.fr et le service « demande de rendez-vous » en ligne, les animatrices ont une posture qui se modifie légèrement puisque ce sont elles qui vont proposer un rendez-vous aux familles. De plus, devant la complexité administrative du fait de la fonction employeur, les RAM peuvent aller au-devant des familles vulnérables.
- Consolider le partenariat RAM/Conseil départemental par la mise en place de protocole de partenariat Conseil départemental / RAM

Modalités de travail prévues

- Mettre en place un groupe de travail associant la Caf, le Conseil Départemental, des représentants des organismes gestionnaires (collectivités locales ou associations) pour élaborer le protocole.
- Concernant l'objectif relatif à la consolidation des compétences en matière de contrat de travail, sous réserve de l'évaluation en cours de la formation assurée par la FEPEM, il pourrait être envisagé de poursuivre la collaboration avec cet organisme.

Calendrier

- Objectif n°1 : poursuivre le développement des guichets uniques : 2021 et suivantes
- Objectif n°2 : mise en place des formations avec la FEPEM : 2021-2022
- Objectif n°3 : groupe de travail à constituer autour de la notion d'accompagnement des familles
- Objectif n°4 : élaboration du protocole partenarial : 2021-2022

Intitulé	Fiche action 6 Informer les porteurs de projets Micro-crèches
Axe 2 du SDSF	SOUTENIR L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
Animateur(s)	CAF/Conseil départemental
Partenaires associés	Collectivités locales et intercommunalités

Contexte

- Forte demande de créations de projets de micro-crèches majoritairement via un financement PAJE
- Ciblage territorial peu abouti == > attente que la Pmi/ Caf et collectivités apportent la réponse aux besoins des familles et règlent la question de l'étude de faisabilité
- Peu de projets sont conceptualisés ou en cours de rédaction
- Chaque institution ou professionnel passe beaucoup de temps (environ 3h par projet et le porteur de projet environ 9h) == > les réunions collectives communes apporteraient une efficacité maximale en un temps moindre
- Certains porteurs de projets se découragent face aux démarches ou face à la réalité de leur projet. Peu de projets aboutissent
- Certaines collectivités témoignent de difficultés à répondre aux nombreuses sollicitations des porteurs de projet.

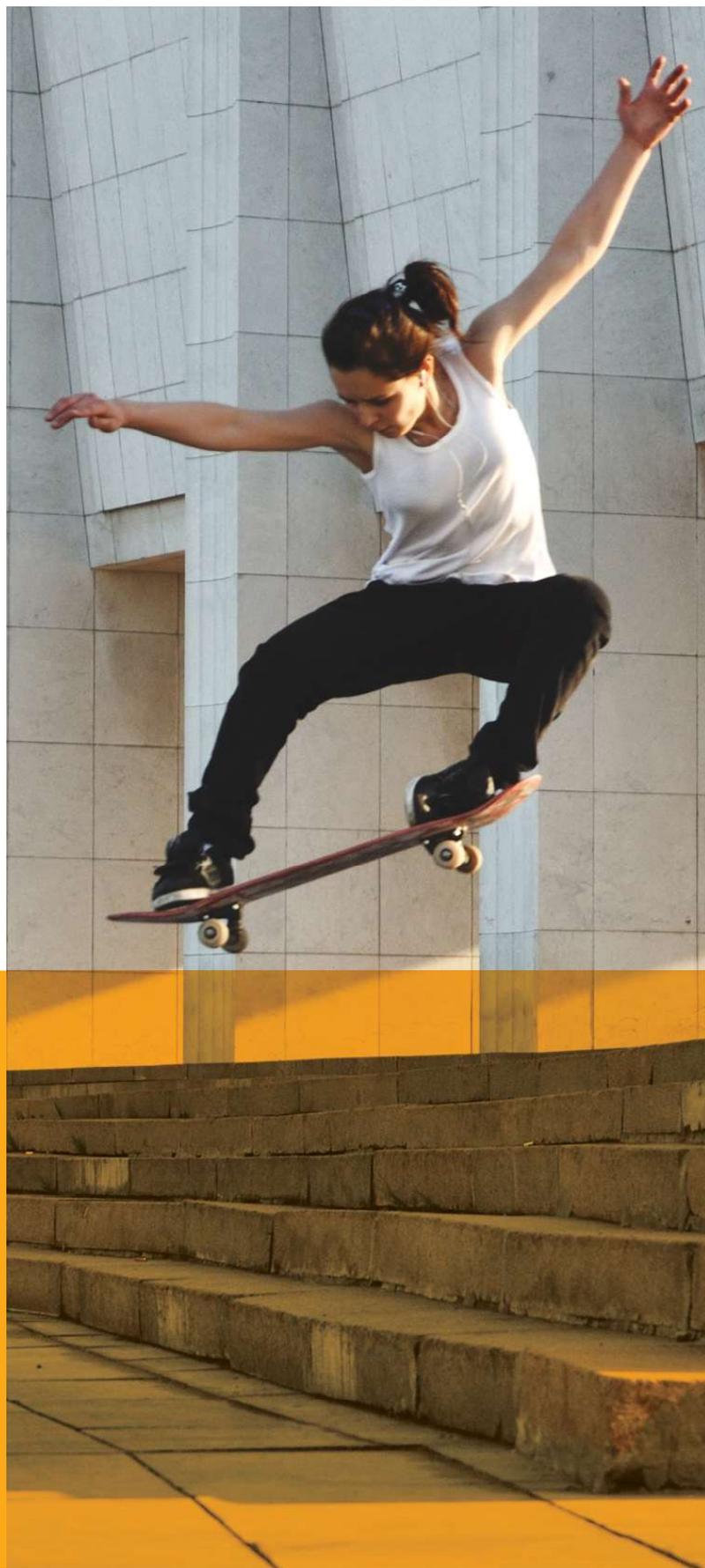
Objectifs

- Apporter ensemble les informations de premier niveau (comment monter un projet/ les qualifications/ les locaux/ les modes de financement ?)
- Fluidifier l'accès aux différentes informations pour les porteurs de projet, les aider à accéder aux ressources disponibles
- Permettre aux porteurs de projets de se mettre en mode « élaboration de projet »
- Définir une stratégie et des critères communs d'implantation prioritaire entre institutions
- Apporter des réponses identiques à tous les porteurs
- Leur permettre d'appréhender la réalité de leur projet

Point de Vigilance : La Pmi est tenue par une date butoir entre le dépôt des dossiers et la réponse. Un calendrier opportun sera à déterminer et à ajuster si besoin.

Modalités de travail prévues

- Validation du principe de réunions collectives coanimées, avec proposition de participation des collectivités d'implantation potentielle des équipements
- Elaboration commune des supports
- Organisation des réunions par la PMI
- Co-animation des réunions : PMI / Caf et collectivité



AXE 3

**SOUTENIR
LE PARCOURS
ÉDUCATIF
DES JEUNES**

Axe 3. Soutenir le parcours éducatif des jeunes

La Caf Touraine a conçu depuis de nombreuses années son intervention en faveur de la jeunesse, à l'échelon intercommunal. L'ensemble des communautés de communes du département ont pris la compétence Jeunesse (à l'exception de la Métropole où le contexte est différent). La mise en commun des moyens entre communes a permis la rationalisation des équipements et des marges de manœuvre financière ont été trouvées par les collectivités pour augmenter les places dans les accueils existants ou financer de nouveaux projets :

- Le taux de couverture extrascolaire « été » (nombre de places ouvertes pour 100 enfants) est passé de 24.39% à 27.85% entre 2012 et 2017
- Le taux de couverture périscolaire pour les enfants de moins de 6 ans est passé de 22.05% à 27.03% sur la même période
- Le taux de couverture par l'Aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE), en lien avec la réforme des rythmes éducatifs, s'est établi à 41.36% en 2015 pour les enfants de moins de 6 ans, et à 30.78% pour les enfants de plus de 6 ans. La Caf participe au Groupe d'appui départemental (GAD) et à la commission d'examen des PEDT. Elle a mandaté avec la DDETS (J&S) deux fédérations d'éducation populaire, pour accompagner les collectivités à la définition et l'évaluation des PEDT.

Globalement, l'offre en accueils de mineurs (ACM) s'est municipalisée et l'offre associative a reculé. Le secteur commence à être pénétré par des opérateurs privés lucratifs, par la voie des marchés publics (ville de Tours). Le dispositif local du FAAL (Fonds d'aide aux accueils de loisir, 1.03M€ en 2017 financé sur la dotation locale) permet dans le département la prise en compte du quotient familial dans la tarification du service aux familles, moyennant une compensation financière versée par la Caf au gestionnaire.

L'accompagnement du plan mercredi (aide à l'élaboration via la charte de qualité, participation à la commission d'examen et signature des projets éducatifs de territoire, mise en place des financements supplémentaires ALSH et simplifiés) sera un axe fort de l'action de la Caf pour la période à venir.

Sur le segment des 12-25 ans, différentes initiatives multiples ont été développées (boussole des droits, Promeneurs du Net, Yep's en région Centre Val de Loire, etc.) destinées à leur donner des informations sur leurs droits et les accompagner dans leurs démarches.

Il reste difficile « d'accrocher » cette tranche d'âge. C'est pourquoi, la Caf Touraine fait le choix de diriger ses actions et ses financements vers de l'aide sur projet, afin de s'appuyer sur les structures existantes pour accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets, à travers le nouveau dispositif de la Prestation de services Jeunes (PSJ) déployé par un appel à projets annuel depuis 2020.

Intitulé	Fiche action 7 Développer les actions en faveur de l'autonomie et l'accès aux droits et le soutien aux projets de jeunes
Axe 3 du SDSF	SOUTENIR LE PARCOURS EDUCATIF DES JEUNES
Animateur(s)	Caf
Partenaires associés	Région - ETAT (DDETS- J&S) - Conseil départemental - Métropole (politique de la ville) - Experts (BIJ ; ville tours ; coordinateurs jeunesse)

Contexte

- Un état des lieux réalisé par la Caf en 2016 sur les besoins des adolescents et jeunes et les dispositifs jeunesse-jeunes dans le département – un livre blanc de la jeunesse a été réalisé par le CRAJEP en 2018 à la demande de la Région : des territoires marqués par une forte fragilité au regard de la scolarisation, de l'emploi et de la formation (NEET)
- Une expérimentation sur 2016-2018 de la mise en place d'un réseau d'acteurs jeunes sur le territoire de Château-Renault et un appel à projet Caf 2014-2018 pour la structuration d'une politique territoriale jeunesse centrée sur les territoires politiques de la ville et les territoires ruraux vulnérables
- Le développement des aides sur projets aux départs en vacances (avas), le maintien du dispositif partenarial « envie d'agir » et le déploiement de la démarche nationale promeneur du Net en Indre-et-Loire afin de renouveler les modes de contact avec les Jeunes.

Objectifs

- Structurer les politiques territoriales de jeunesse (12 -15 ans) et jeunes (16-25 ans) sur les territoires les plus vulnérables et adapter les dispositifs de soutien aux projets d'ados et de jeunes en s'appuyant sur le déploiement de la PS Jeunes, le dispositif promeneur du net et open badge, les différents dispositifs de soutien aux projets de jeunes
- Renforcer les moyens des têtes de réseau « jeunesse » (BIJ, MDA, Espace Santé Jeunes) afin qu'elles puissent venir renforcer les actions locales en matière de jeunesse et les coordinations existantes départementales (rés'ados, réseau envie d'agir, coordinateur jeunesse ...)

Modalités de travail prévues et calendrier

Mars à avril 2019	Elaboration d'un cahier des charges par la Caf et échanges avec les partenaires
Avril à juin 2019	Enrichissement du cahier des charges par les partenaires
Septembre 2019	Lancement d'un appel à projet
Décembre 2019 à mars 2020	Examen par une commission partenariale des réponses et attribution des financements
2020	Adaptation des dispositifs de soutien aux projets et renforcement des moyens des têtes de réseau via des conventions pluriannuelles d'objectifs
2020 - 2022	Mise en place des projets locaux (stabilisation, extension, complétude) et leurs évaluations

Articulation avec les autres politiques publiques

Politique de la Ville et Plan Régional Jeunesse

Intitulé	Fiche action 8 Mise en place d'un pôle de coopération territorial associatif sur le numérique
Axe 3 du SDSF	SOUTENIR LE PARCOURS EDUCATIF DES JEUNES
Animateur(s)	Caf/FOL37/ID37
Partenaires associés	Médiation&Parentalité37, Udaf37, Sauvegarde de l'enfance, Msa, SPIP37, Conseil départemental, DDETS, Ville de Tours

Contexte

La crise sanitaire liée au Covid19 ayant conduit au confinement a mis en lumière la nécessité de renforcer **l'acculturation numérique du grand public et des professionnels.**

Le numérique pendant la crise Covid a aidé à **maintenir le lien entre les familles et amis, le voisinage, le public et les institutions, le public et les structures de proximité ... et a permis de développer des actions de solidarité.**

Face à ce constat, la Caf a **mobilisé dès le mois d'avril des acteurs agissant dans ce champ pour construire une offre à destination des professionnels de l'animation sociale et des publics.**

Cela s'est traduit par six opérations :

- La promotion des aides à l'équipement numérique inscrites au Règlement Intérieur des AFI (180 000 € à ce jour)
- La commande auprès d'Artefacts d'un dossier « grand public » sur le numérique pour alimenter l'ouverture du site internet « parentalité » CAF37.
- La mise en place d'un fonds pour l'équipement numérique des structures CLAS et référents familles dans les centres sociaux et Espace de Vie sociale (10 000 € ; gestion Artefacts)
- La mise en place d'une formation spécifique « promeneur du net » à destination des référents familles dans les structures d'animation de la vie sociale (Annexe 1)
- La mise en place par l'association ID 37 d'une formation sur la transition numérique à des conseillers associatifs territoriaux afin que ceux-ci puissent à leur tour accompagner les associations de terrain. (Annexe 2)
Une association qui aujourd'hui n'est pas connectée, n'utilise pas le numérique au quotidien, n'utilise pas le numérique pour prolonger son action a très peu de chance d'assurer sa pérennité et/ou son développement.
- **L'engagement d'une réflexion concertée sur la mise en place d'une coordination des actions des associations œuvrant sur la promotion des pratiques du numérique tant du côté grand public que des professionnels.**

Objectifs

Après cette réflexion concertée les acteurs proposent la mise en place d'une action appelée « **Pôle de coopération territorial associatif** » (PTCA).

La Caf a réactivé une démarche déjà engagée en janvier 2020 par la FOL37, ID37 et la DDETS (J&S) et a élargi le champ partenarial en associant à cette réflexion : Artefacts, la fédération des centres sociaux et le BIJ. Se sont joints à la Caf, le Conseil Départemental et la Préfecture.

Les objectifs de ce PTCA

- Assurer la veille et la coordination des dynamiques existantes
- Développer des outils et des actions mutualisées
- Structurer et animer la coopération

En effet, concrètement, il s'agit d'une part d'articuler des dispositifs déjà existants tels que :

- **Coordination des Acteurs Numériques associatifs (CAN)** : il s'agit d'un groupe d'associations du département qui conduisent des actions collectives mutualisées sur la thématique du numérique en lien avec la vie associative.
- **Promeneur du net (PDN 37)** : dispositif de formation, d'accompagnement et d'animation à destination des animateurs jeunesse pour introduire et consolider l'usage des outils numériques dans leurs actions en direction des jeunes.
- **Médiation numérique pour tous Centre Val de Loire** : démarche initiée par la Région à travers la réalisation d'un diagnostic qui a permis la création d'une « monographie » des territoires. Concrètement, il s'agit d'une carte interactive des besoins par bassin de vie (en cours de finalisation).
- « **Résolution Numérique** » en partenariat avec l'association « **le Mouvement Associatif** » (association régionale qui gère le dispositif Cap'asso pour le compte de la région). Il s'agit ici de faciliter l'accès des associations à l'ensemble des solutions numériques et à leurs usages. Mais également de faire avancer leur réflexion et leur approche critique quant aux questions numériques et à leur impact sur la société.

Et d'autre part, de construire une offre de formation, d'accompagnement et d'expérimentation à destination des professionnels associatifs dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire et des publics.

Modalités de travail prévues

Le PTCA s'organise comme suit :

- **Un pilotage départemental** : organe décisionnel
- **Un Comité technique opérationnel** : organe opérationnel, il déploie, anime et suit les actions décidées par le comité de pilotage.
- **L'Observatoire** : identifie les besoins en formation, les zones non-pourvues, partage les connaissances, diffuse de l'information et anime la plateforme avec des outils numériques.
- **Les groupes de travail "le laboratoire"** : espace d'expérimentation, mutualisation des ressources.
- **Le portage administratif** : pour des raisons de facilité de gestion administrative, **l'association FOL37/ligue de l'enseignement** est désignée comme le porteur « administratif et financier unique » de l'action même si l'action est co - portée par les 2 associations (ID37 et FOL37).

Calendrier

<p>Phase 1 De l'idée au projet janvier 2020 > juillet 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2020 : rencontre Id37/Ligue/DDETS (J&S) • Avril/Juillet : ateliers de travail Id37/Ligue • Avril/Juillet : rencontres pilotées par la Caf Touraine • Juillet : formalisation du projet
<p>Phase 2 Préfiguration Septembre 2020 > Décembre 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Juillet/septembre : consolidation du projet (définition du périmètre du COPIL, définition du périmètre de l'observatoire, définition du périmètre des groupes de travail) • Septembre : consolidation du financement • Octobre : 1er COPIL de présentation / lancement • Octobre/Novembre : Validation de la gouvernance ID37 / FOL • Novembre/Décembre : Mobilisation de moyens humains et financiers consacrés • Décembre : 2nd COPIL <p>La préfiguration, déjà entamée, permet la finalisation des périmètres d'action, la gouvernance partagée, mais aussi la mobilisation de moyens humains dédiés et la gestion RH consacrée</p>
<p>Phase 3 Lancement opérationnel Janvier 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 COPIL par an • 4 COTECH par an • Observatoire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une plateforme fonctionnelle et utilisable ▪ Appropriation des monographies sur les bassins de vie du 37

- 3 groupes de travail actifs :
 - Territoires (ZRR / QPV)
 - Publics (jeunesse /séniors)
 - Besoins et projets émergents

Intitulé	Fiche action 9 Accompagner le déploiement du Plan Mercredi
Axe 3 du SDSF	SOUTENIR LE PARCOURS EDUCATIF DES JEUNES
Animateur(s)	DSDEN / SDJES
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> • Caf et Conseil départemental • Association des maires d'Indre et Loire • Ligue de l'enseignement et CEMEA mouvements d'éducation populaire engagés dans le dispositif Charte de qualité • Association Parents d'élèves de Savonnières • Coordinateurs Jeunesse des CC Touraine Ouest Val de Loire, CC Touraine Est Vallées et du Castelrenaudais

Contexte national

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation sur la refondation de l'Ecole de la République porte une modification des rythmes éducatifs. Celle-ci repose sur la coordination multi-partenaire réunissant l'Éducation nationale, les collectivités territoriales, les associations concernées et les parents, pour concevoir une « coéducation ».

Cette démarche est formalisée dans un projet éducatif de territoire (PEDT), piloté par la collectivité locale (commune ou intercommunalité). Cette dernière anime les instances locales de concertation et invite les acteurs éducatifs de son territoire à traiter la question de la continuité éducative entre tous les temps vécus par les enfants. L'objectif final est d'« offrir à chacun un parcours éducatif cohérent et de qualité ».

Toutefois, certaines collectivités font état de difficultés rencontrées dans l'élaboration des PEDT, notamment lorsqu'elles ne disposent pas de techniciens spécialisés. Les questions relatives au coût des activités, aux locaux, ou au recrutement des personnels apparaissent complexes.

Le 27 juin 2017, paraît au Journal Officiel un décret permettant aux collectivités qui le souhaitent, d'assouplir cette réforme des rythmes éducatifs, en dérogeant à la règle des 4.5 jours, et en revenant à une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

À la rentrée 2018, le Ministère de l'Éducation Nationale lance le « Plan Mercredi », cadre renouvelé d'un partenariat entre les collectivités territoriales, les services de l'État, et les Caf, pour répondre à des besoins éducatifs identifiés sur le territoire.

Dans la continuité du PEDT, la mise en œuvre du Plan mercredi relève des initiatives locales. Une collectivité qui choisit de s'engager dans cette dynamique organisera des activités périscolaires diversifiées, répondant à des standards de qualité définis, conçues dans une logique de loisirs, de découverte et de pratiques. Les activités du mercredi peuvent être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives.

Une charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux, scolaires et extra-scolaires.
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap,
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs,
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

Le Plan mercredi procède d'un effort conjoint de l'État, des collectivités volontaires en lien avec les organismes sociaux, les familles et le secteur associatif.

Le groupe d'appui départemental (GAD)

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires a été une opportunité pour mettre en place, en novembre 2016, un « Groupe d'appui départemental » instance partenariale. Il est composé de :

- La Direction des Services départementaux de l'Education Nationale
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- Le Conseil départemental
- La Caf
- 1 représentant de l'Association des maires d'Indre et Loire
- 2 référents experts Enfance-jeunesse de La Ligue de l'enseignement et Centre d'Enseignement aux Méthodes d'Education Active (mouvements d'éducation populaire engagés dans le dispositif Charte de qualité)
- 1 représentant de l'Association Parents d'élèves de Savonnières
- Les coordinateurs Jeunesse des communautés de communes Touraine Ouest Val de Loire, Touraine Est Vallées et du Castelrenaudais

Le Gad est une instance départementale multi-partenariale, chargée du suivi de la réforme des rythmes scolaires en Indre et Loire. Il permet de poser collectivement la question de la continuité éducative, du respect du rythme de l'enfant et la qualité de l'accueil. Il vise à soutenir les élus ou les acteurs éducatifs par l'élaboration d'outils ou de projets. Depuis sa mise en place, il a été force de propositions et d'initiatives :

- Création d'un site « Co-éducation37 » (co-education37.fr) accessible à tous avec des outils et des actualités permanentes sur des articles ou de la recherche
- Elaboration de documents ... Document d'aide à l'écriture des PEDT et du Plan Mercredi, définition de critères pour l'étude des PEDT par le comité de validation
- Accompagnement des acteurs locaux par les fédérations Ligue de l'enseignement et CEMEA dans le cadre de la Charte de qualité sur l'amélioration, l'élaboration ou l'évaluation des PEDT et/ou des instances de concertation locale
- Mise en place d'un forum sur la co-éducation en 2017
- Réunions d'information commune pour accompagner cette réforme et / ou assouplissement dérogatoire
- Accompagnement des accueils de mineurs pour travailler la qualité d'accueil et le respect du rythme des enfants. Durant 2 ans, un travail partenarial riche qui a conduit à :

- **la conception d'un guide d'accueil du jeune enfant**, qui balaye tous les aspects du fonctionnement d'un accueil de loisirs (l'accueil, les jeux et les activités, les repas, la sieste, la vie quotidienne et la vie collective), et qui détaille, pour chaque thématique, les fondamentaux, la posture du professionnel les aménagements pour les locaux, les conseils et les bonnes pratiques, ainsi qu'une sélection, de ressources bibliographiques pour aller plus loin avec les enfants. Guide à consulter ou à télécharger sur le site Caf 37-partenaires : <https://www.caf37-partenaires.fr/actualite/accueil-du-jeune-enfant-dispositif-daccompagnement-a-destination-des-equipes-educatives-dindre-et-loire-la-caf-et-ses-partenaires-innovent/> ou sur le site SDJES : https://acm-cvl.fr/wp-content/uploads/2020/09/guideacm_planches-format-fini.pdf
- **la conception d'un support pédagogique, sous forme de jeu de plateau**, afin de permettre aux équipes d'encadrement d'échanger et de réinterroger collectivement les pratiques professionnelles au sein de l'accueil. Version print and play à télécharger (https://acm-cvl.fr/activites_et_publics/aje-le-jeu/)
- **Des sessions de formation-action**, dans le cadre du programme de formation continue de la DDETS (Services J&S), à destination des animateurs et des directeurs d'ACM.

- Mobilisation du réseau des coordonnateurs enfance jeunesse avec des apports informatifs/formatifs sur le système d'acteurs et la mobilisation des acteurs locaux

Le Gad favorise la concertation départementale, mais constate pourtant la mobilisation modulée de certains acteurs comme les fédérations départementales de parents d'élèves, qui restent en retrait et n'ont pas intégré ce collectif.

A la rentrée scolaire 2020 : 18 communes ont maintenu une organisation du temps scolaire à 4.5j couvrant 14.11 % des élèves concernés (7 1350 élèves / 50 562 scolarisés et 46 écoles /402)

Situation des PEDT au 31/08/2020

- 18 communes à 4.5 j ont un PEDT (11 avec un renouvellement à la rentrée scolaire 2021, 6 avec une échéance en 08/2022, et 1 en 2023)

Plan mercredi au 31/08/2020

- 4 PEDT et Plan Mercredi signés en 2018 couvrant 43 communes dont 2 communautés de communes et 2 communes (CCVL, CCTVI, la Riche et Savonnières).
- Sur l'année 2019, une communauté de communes couvrant 40 communes et 1 collectivité (CCTVV, Ballan-Miré)
- En 2020 la commune de Joué les tours a validé son PEDT en 2019 et son PM en 2020.

Dans le département : 102 collectivités ont un projet éducatif de territoire dont 87 communes bénéficient d'une convention PEDT et Plan mercredi.

Objectifs

Dans l'objectif de renforcer l'implication des acteurs sur les territoires, le GAD orientera ses travaux sur la question de la politique éducative locale.

Qu'est-ce qu'une politique éducative ? Comment transformer une prestation de garde en véritable politique éducative ? Quel intérêt de faire perdurer les démarches partenariales qui ont pu être mises en place par vos communes ces dernières années ? Comment créer ou continuer à animer les communautés éducatives en place ? Quel projet pour les jeunes de votre commune ? Quels freins, quels leviers, pour mettre en place ce projet ? Quelle utilisation des nouvelles ressources numériques institutionnelles (mon ALSH à la maison déployé par la branche Famille depuis la crise Covid de 2020) ?

L'objectif est de valoriser, notamment auprès des élus locaux, une démarche qui permet, malgré certaines lourdeurs administratives, de faire vivre des partenariats fructueux, permettant une articulation riche entre temps scolaires et périscolaires.

Modalités de travail

- Poursuivre les réunions biennuelles du Groupe d'appui départemental
- Poursuivre l'étude des Projets éducatifs de territoire et des Plans Mercredi, en instance de concertation DSDEN/SDJES et CAF (3 à 4 réunions annuelles en fonction des demandes)
- Maintenir l'accompagnement Charte de qualité :
 - ⇒ sur la qualité des accueils de mineurs,
 - ⇒ sur l'écriture des PEDT favorisant la concertation de tous les acteurs et la réflexion globale de la cohérence éducative à l'échelon local.

AXE 4

**MIEUX
ACCOMPAGNER
LES PARENTS
DANS L'EXERCICE
DE LEUR FONCTION**



Axe 4. Mieux accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction

Conformément aux engagements de l'Etat et aux objectifs de la stratégie nationale sur la Parentalité « *Dessine-moi un parent* », la Caf s'est engagée dans le développement des partenariats et des services au bénéfice des parents. Un effort particulier a été consenti dans le développement :

- des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) sur l'ensemble du territoire
- des Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), en lien étroit avec les associations de médiation familiale et les collectivités
- des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), principalement dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux, et souvent en lien avec les centres sociaux

Toutefois, on constate, sur le département comme sur le plan national, une large méconnaissance par les familles des services et des structures qui peuvent les accueillir, les accompagner ou les orienter sur des questions de parentalité, et notamment dans les territoires vulnérables (QPV, territoires ruraux). Ce sujet constituera donc un axe de l'ensemble des CTG à venir afin de mettre en place sur chaque territoire, en lien avec les élus et les partenaires, des actions adaptées aux besoins et visibles. Le « site partenaires » pourra également être un vecteur de communication (www.caf37-partenaires.fr).

Le temps fort de la Quinzaine de la Parentalité sera également réorienté vers un programme d'actions tout au long de l'année (en maintenant le principe d'un évènement annuel), afin d'ancrer les actions de façon pérenne, et mieux répondre aux objectifs de la stratégie nationale sur la parentalité. L'objectif est de concevoir un programme tourné vers un public de parents plus que de professionnels, afin de développer leur information, et répondre à leurs préoccupations grandissantes sur les sujets de la réussite scolaire, l'exercice de l'autorité ou le bon usage du numérique. Le renforcement du partenariat avec l'Education nationale et les organisations de parents d'élèves sera priorisé, et la promotion de pratiques professionnelles mettant en œuvre l'« aller vers » constituera un prérequis pour répondre à l'appel à projet validé par le Conseil d'administration de septembre 2018.

La parentalité est également intégrée aux méthodologies d'accompagnement social des familles, dans le cadre des offres de travail social « séparations » et « familles endeuillées ».

Au titre de ce schéma, et pour aller au-delà des actions actuelles en matière de soutien à la parentalité, la Caf Touraine souhaite renforcer, à travers deux partenariats existants :

- La tentative de médiation familiale préalable obligatoire (TMFPO), expérimentée en Indre-et-Loire depuis 2018. Son objectif est de rappeler le rôle subsidiaire du juge, et l'importance, pour le bien-être des enfants, de préserver une qualité de dialogue entre ex-conjoints
- Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour l'aide qu'ils apportent aux parents dans leur rôle de soutien de la réussite scolaire de leurs enfants

	Fiche action 10
Intitulé	Structurer l'animation départementale de la parentalité par la création d'un pôle ressources pour les professionnels
Axe 4 du SDSF	MIEUX ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION
Animateur(s)	Caf / Espace Passerelles
Partenaires associés	Région - ETAT (DDETS- J&S) - Conseil départemental - Métropole (politique de la ville) - Experts (BIJ ; ville de Tours ; coordinateurs jeunesse)

Contexte

Conformément aux instructions nationales, la mission d'animation Parentalité est un levier pour renforcer la mise en réseau des acteurs et consolider les dynamiques partenariales, impulsées par le Schéma départemental de services aux familles (Sdsf). Elle vise à soutenir tout particulièrement le travail en réseau entre les acteurs associatifs, les professionnels de l'intervention sociale, les parents et les élus à l'échelon des territoires, voire des bassins de vie des familles.

Cette mission d'animation parentalité est **départementale** et doit recouvrir les dimensions suivantes :

- Impulsion d'une culture commune de l'accompagnement à la parentalité sur les territoires ;
- Aide à la structuration et à l'articulation des différents dispositifs de soutien à la parentalité sur les territoires (en lien avec les objectifs du Sdsf au niveau départemental et des Conventions territoriales globales au niveau local) ;
- Appui à la communication sur le soutien à la parentalité et diffusion d'informations auprès des acteurs locaux et des parents ;
- Renforcement de la structuration et du fonctionnement des réseaux d'acteurs déjà existants et accompagnement de l'émergence de nouveaux réseaux, dans une approche transversale et transdisciplinaire (acteurs de la parentalité, Eaje, Alsh, centres sociaux, espaces de vie sociale, tiers-lieux, etc) ;
- Accompagnement de la mise en place d'actions « innovantes » sur le champ du soutien à la parentalité ;
- Capitalisation, valorisation et partage des bonnes pratiques ;
- Appui à la mise en œuvre de démarches d'évaluation des politiques de soutien à la parentalité sur les territoires.

Objectifs

Afin de dynamiser et de structurer au mieux les contours de cette mission sur le département, notamment sur le champ du numérique, la Caf Touraine a souhaité majoritairement confier sa mise en œuvre à la coopérative d'activités et d'emploi culturelle, Artefacts ainsi qu'à l'association Espace Passerelles pour la gestion d'un fonds d'aide à l'équipement numérique (Axe 5) de la manière suivante :

« Valorisation et promotion des actions et des dispositifs, gestions des évènements »

Il s'agit du prototypage et de la **création d'un site internet grand public** à destination des familles du département qui regroupera les fonctionnalités suivantes :

- Annuaire (structure, services...)
- Agenda évènementiel
- Dossiers thématiques
- Moteur de recherche à facette et cartographique
- Autopublication Facebook

Il devra privilégier 2 types d'accès :

- Thématique. Exemples « j'attends un enfant » ; « j'ai un enfant de x a y ans » ; « je dois faire face à ... »
- Localisation. Cartographique : par commune et EPCI

Livrable(s) : site internet en 2 phases :

- **Phase 1 : octobre 2020**
 - ✓ mise en place d'un agenda référençant les actions de la Quinzaine Parentalité 2020
L'ensemble des contenus seront produits par le Conseiller technique parentalité et les CDSL de la CAF qui seront formés à la rédaction de contenus sur le site et à leur diffusion auprès des allocataires concernés
 - ✓ diffusion de l'information disponible via le site, auprès des allocataires,
 - ✓ mise en place d'un système d'inscription aux ateliers proposés aux parents par les services concernés de la Caf Touraine.
 - ✓ annuaire des structures avec rendu cartographique,
 - ✓ moteur de recherche à facettes,
 - ✓ formulaire pour référencer les actions d'autres partenaires financiers ou des partenaires locaux.
- **Phase 2 : décembre 2020**
 - ✓ dossier thématique sur le numérique

« Etudes - Evaluation »

La démarche globale d'évaluation consiste à :

- Coconstruire le cadre d'évaluation avec les parties prenantes, c'est-à-dire de rendre compte des changements impulsés par les dispositifs et actions à partir des objectifs et des attentes formulés par les parties-prenantes du réseau départemental, et de leur convention sur les indicateurs permettant de rendre compte des changements produits.
- Evaluer la politique de soutien à la parentalité comme processus dans sa globalité et sa complexité. Il ne s'agit pas d'évaluer les parties prenantes en tant qu'organisation, ni d'évaluer, séparément les unes des autres, les activités qu'elles mettent en œuvre, mais plutôt de rendre compte des changements multiples impulsés par cette dynamique de mise en réseau sur les territoires de l'Indre-et-Loire.
- Evaluer l'impact des politiques de soutien à la parentalité sous l'angle de la création de valeur territoriale afin de montrer en quoi l'investissement financier de la puissance publique permet d'accroître les ressources matérielles et immatérielles dont bénéficient les parties prenantes du projet et, plus largement, d'enrichir l'ensemble du territoire.

Les livrables : Production d'une méthode et d'outils d'évaluation de l'AAP Parentalité 2022 (juin 2021)

« Formation/sensibilisation des parents aux usages du numérique »

Il s'agit d'expérimenter une méthode de co-conception et de co-animation d'ateliers à destination des parents, avec les professionnels de la parentalité volontaires.

Cette expérimentation sera définie et animée en collaboration avec des acteurs de la parentalité souhaitant développer leurs compétences dans le domaine. Elle pourra s'illustrer de la manière suivante :

- Outillage et apports méthodologiques,
- Co-conception d'ateliers avec les professionnels de la parentalité,
- Partage de bonnes pratiques et réflexion sur la pratique,
- Formation entre pairs,
- Coanimation d'ateliers à destination des parents,
- Documentation des ateliers menés et partage avec les acteurs du réseau.

L'ensemble des contenus seront partagés sous licence libre, sur un support numérique destiné aux professionnels (site parentalité ou page partenaire dédiée sur le site de la CAF) et mobilisable à distance par les acteurs du réseau.

Livrable(s) : Méthode de co-conception et de coanimation d'ateliers en direction des parents (juin 2021)

Animation du réseau départemental Parentalité

- **Auprès du réseau des CLAS**
 - Identification des ressources du réseau
 - Valorisation de ces ressources via le site internet
 - Recueil des besoins
 - Proposition d'actions pour répondre à ces besoins.
Les actions proposées pourront être de l'outillage collaboratif, de l'échange de pratiques, de la formation ou de la production de ressources collectives.
- **Auprès des référents famille**
Travail de valorisation des actions mises en place par certains référents famille pendant le confinement. Ce travail de valorisation prendra la forme d'un article – études de cas – qui fera partie intégrante du premier dossier thématique sur le numérique du site internet.
- **Auprès des autres réseaux et acteurs de la parentalité**

En concertation avec la CAF, des contacts avec d'autres acteurs de la parentalité pourront être pris afin d'amorcer un recueil des besoins et échanger sur l'opportunité d'une mise en réseau plus générale.

Livrable(s) : Proposition et réalisation d'un plan d'actions en réponse aux besoins recensés auprès des acteurs parentalité lors de la période post-confinement (décembre 2020)

Création d'un fonds d'aide destiné à l'acquisition d'équipements numériques à destination des référents Clas et référents famille

Au regard des besoins mis en exergue par la crise sanitaire concernant la nécessité d'être outillé numériquement pour les acteurs des territoires, la Caf a décidé de créer un fonds d'aide spécifique d'un montant de 40 000 € afin de permettre aux professionnels intervenant auprès des familles (référents Clas et référents famille) d'être mieux équipés dans le cadre de leur mission d'accompagnement des familles.

Pour 2021, la Caf prévoit de développer une ingénierie permettant aux partenaires de déployer des évènements à distance ou reposant sur du présentiel / distanciel.

Articulation avec les autres politiques publiques

- Politique de la Ville
- Plan régional sur la Jeunesse

Intitulé	Fiche action 11 Promouvoir la tentative de médiation familiale préalable obligatoire (TMFPO)
Axe 4 du SDSF	MIEUX ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION
Animateur(s)	Caf / Ministère de la Justice
Partenaires associés	Médiation&Parentalité37, Udaf37, Sauvegarde de l'enfance, Msa, SPIP37, Conseil départemental, DDETS, Ville de Tours

Contexte

L'Indre et Loire fait partie depuis 2017 des départements pilote pour la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO). Son objectif principal est de réaffirmer le rôle subsidiaire du juge dans les affaires familiales. Son intervention doit avoir lieu en dernier recours, lorsque les parents ne sont pas parvenus à trouver un accord par eux-mêmes ou par le biais d'une médiation.

La mise en œuvre de la TMFPO fait l'objet d'un partenariat entre le ministère de la Justice et la Caf, qui en partagent le financement, au bénéfice de l'association « Médiation&Parentalité37 » qui se consolide sur le département. Médiation&Parentalité37 est présente en matière de Médiation Familiale, et gère également un Espace Rencontre.

Après 2 années de mise en œuvre de la TMFPO, les magistrats aux affaires familiales et Médiation&Parentalité37 s'accordent pour en convenir de l'intérêt, notamment sur les points suivants :

- L'expérimentation, par son caractère obligatoire, permet de promouvoir la médiation familiale auprès de l'ensemble des familles concernées. Cela assure une plus grande visibilité à ce mode alternatif de règlement des conflits issus de la séparation.
- Certains publics, qui ne faisaient pas appel à la médiation familiale, entrent désormais dans la démarche : personnes ayant une origine étrangère, personnes en situation de précarité, personnes bénéficiant d'une mesure de tutelle ou de curatelle, etc.
- La médiation familiale mettant en avant la capacité à échanger entre les parents séparés, permet souvent le maintien ou le rétablissement du dialogue, au bénéfice des enfants.
- La médiation est connue par les professionnels du Service pénitentiaire d'insertion et de probation, qui orientent certaines personnes suivies notamment dans le cadre du milieu ouvert.

Forts de ces constats positifs, l'ensemble des partenaires se donne pour objectif de consolider la TMFPO.

Objectifs

La fiche-action retrace les objectifs communs à l'ensemble des partenaires concernant la TMFPO :

- Assurer le financement des ETP de médiateurs nécessaires à la prise en charge de cette activité par Médiation&Parentalité37 (au 31.12.2019, 1.20 ETP financés par une prestation de service versée par la Caf)
- Faire connaître le dispositif de TMFPO, et plus largement, la médiation familiale, auprès de l'ensemble des professionnels en charge de la parentalité sur les territoires (avec une préoccupation particulière sur les territoires prioritaires au sens de la politique de la Ville, ou inscrits dans le dispositif de réussite éducative)
- S'appuyer sur la participation des avocats à la médiation familiale, pour leur proposer une information par la Caf des prestations de soutien à l'éducation des enfants.

- Procéder à une évaluation des bénéfiques de la TMFPO, en évaluant notamment :
 - ⇒ Les effets en matière de déjudiciarisation des décisions relatives aux conséquences de la séparation
 - ⇒ L'existence ou non d'un effet d'éviction, lié à la TMFPO, sur les saisines judiciaires (le caractère obligatoire de la TMFPO dissuade-t-il certaines personnes à recourir à la justice ?)

Modalités de travail prévues

Les travaux à mener sont animés par la Caf, avec une collaboration étroite des magistrats aux affaires familiales, et de l'association Médiation&Parentalité³⁷.

Il n'est pas mis en place de comitologie particulière.

Calendrier

Le comité des financeurs se réunira au 1^{er} trimestre 2021, pour faire un premier point sur le budget 2021 de la TMFPO **(NB : le doublement, à compter de 2019, de la prestation de service versée par la Caf sur l'Espace rencontre, et versé en septembre 2019, ne constitue pas une aubaine financière, mais permet à la structure de prendre en charge l'activité qui découle des décisions de justice).**

Un bilan de la TMFPO, pour sa phase expérimentale, est attendu pour l'année 2021. A priori, le dispositif TMFPO est prolongé sur l'année 2021 et sans doute 2022.

Un plan de promotion de la démarche auprès des professionnels de la parentalité et des avocats est à mettre en œuvre par l'association et la Caf au 1^{er} semestre 2021.

Intitulé	Fiche action 12 Favoriser le partenariat entre le SAJJEEP et les autres structures parentalité dans le cadre de la prévention et du soutien à la parentalité
Axe 4 du SDSF	MIEUX ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION
Animateur(s)	Conseil départemental - service PMI, IDEF, et la Caf
Partenaires associés	Structures petite enfance MDS Lieux de soins Lieux de scolarisation

Contexte

Le SAJJEEP est un service innovant, construit par différents partenaires intéressés par l'intervention précoce auprès des familles. En 2012, l'équipe de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille a créé ce dispositif à destination du public à la fois dans le cadre de la prévention et de la protection.

Ce service est aujourd'hui reconnu dans le champ de la protection de l'enfance. Il apparaît indispensable de le faire connaître aux partenaires relevant du droit commun et ainsi permettre un accès précoce aux parents et à leurs jeunes enfants.

Le principe d'intervention est de proposer un accueil de jour, un espace de transition collectif. C'est un lieu ressource pour les parents et les enfants où les parents peuvent se restaurer en termes d'estime de soi et retrouver de l'énergie pour évoluer.

Le mode d'intervention s'appuie sur la notion de groupe, autour du partage du quotidien et de la pair aidance.

L'équipe du SAJJEEP est constituée d'éducateurs de jeunes enfants, d'éducateurs spécialisés, d'une psychologue, d'une auxiliaire de puériculture et d'une cheffe de service.

Les locaux sont situés à Tours, 39 rue de la Bergeonnerie. Le service est ouvert à l'ensemble des familles du Département. Le SAJJEEP accueille les familles toute l'année, du lundi au vendredi, à la journée.

Dans le cadre du schéma Départemental de prévention et de protection de l'enfant et de la famille 2018-2022, le diagnostic de territoire a mis en évidence des problématiques de mobilité. Ainsi, le SAJJEEP va ouvrir, en 2020, 5 antennes en milieu rural (Loches, Château Renault, Descartes, Chinon, Neuillé Pont Pierre). Le SAJJEEP rural accueille les familles à raison d'une journée fixe par semaine sur chaque antenne.

Objectifs

Objectif général : Apporter une meilleure articulation entre les dispositifs existants en matière de prévention et d'accompagnement des parents.

La fiche action n° 1 du schéma départemental préconise de mobiliser les ressources du territoire en faveur de l'ensemble des familles et à tous les âges de l'enfant avec pour objectifs de :

- Agir le plus tôt possible en mobilisant l'ensemble des acteurs
- Prendre en compte la possible émergence de difficultés dans l'exercice de la fonction parentale le plus en amont possible

- Améliorer l'accompagnement des parents vers des réponses mieux adaptées aux besoins de l'enfant ou du jeune sur l'ensemble du territoire départemental

Et ainsi, favoriser le déclenchement précoce des dispositifs de prévention et faire du service d'accueil de jour jeunes enfants et parents (SAJJEOP) un outil de prévention et de soutien à la parentalité pour l'ensemble des familles et des professionnels.

Modalités de travail prévues

Février 2020 : Participation de l'équipe du SAJJEOP aux réunions des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité.

Avril 2020 : Participation de l'équipe du SAJJEOP aux actions menées dans le cadre de la quinzaine de la parentalité.

Stand autour du thème de la séparation

Participation aux réunions des REAAP sur Chinon et Château Renault.

Intitulé	Fiche action 13 Renforcer l'implication des parents dans l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants
Axe 4 du SDSF	MIEUX ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION
Animateur(s)	Caf / DSEN
Partenaires associés	Préfecture (bureau politique de la ville), Conseil départemental, MSA, les 4 communes politiques de la ville de la Métropole, ville d'Amboise

Contexte

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) sont des structures destinées à renforcer le lien entre les familles (enfant/jeune et parents) et l'école.

En Indre-et-Loire, le choix a été fait de privilégier (sans pour autant la systématiser) l'installation des CLAS dans une géographie prioritaire d'intervention, ciblant les quartiers Politiques de la Ville et les territoires ruraux.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité s'articule avec les différents dispositifs visant à favoriser une meilleure réussite scolaire des jeunes et à promouvoir l'égalité des chances dans un contexte où les familles manifestent de fortes attentes pour leurs enfants (contrats de réussite, dispositif de réussite éducative, PEDT...).

Il a également vocation à s'intégrer dans un ensemble de dispositifs et d'actions visant à accompagner les enfants et les jeunes, qui se trouvent renforcés par la conclusion de partenariats associant collectivités/Etat/Education nationale autour des cités éducatives. Un tel partenariat a été conclu en septembre 2021 à Joué-lès-Tours concernant le quartier de la Rabière, et un nouveau pourrait l'être fin 2021 avec la ville de Tours sur le quartier du Sanitas.

Objectifs

Le CLAS désigne par accompagnement à la scolarité l'ensemble des actions qui visent à offrir aux enfants et aux adolescents l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Cet accompagnement a pour objectifs :

- D'aider les enfants et les jeunes à acquérir des méthodes, à utiliser des approches susceptibles de faciliter l'accès aux savoirs
- D'élargir leurs centres d'intérêt et de valoriser leurs acquis
- D'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants

Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire et sont menées en collaboration avec les équipes éducatives des établissements scolaires.

La plus-value majeure réside dans la capacité des CLAS à assurer une continuité avec le temps scolaire, à permettre aux parents de mieux maîtriser les clés de compréhension du système scolaire, et à leur donner les moyens de soutenir au quotidien leurs enfants dans leur parcours.

Mise en œuvre

1/ Cadre réglementaire

L'instruction Technique CNAF n°61 d'avril 2019 confirme la nécessité d'une implication des parents dans le fonctionnement du dispositif CLAS.

La circulaire du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité indique que le pilotage des CLAS est « prévu dans les instances départementales de soutien à la parentalité du SDSF, via la mise en place de comités départementaux CLAS ».

Un Comité de pilotage annuel, réunissant la Préfecture, la DDETS (J&S), le Conseil départemental, l'Education Nationale, ainsi que les villes de Tours, Joué-lès-Tours et Amboise, est organisé par la Caf en début d'année, de façon à établir les bases de l'appel à projet diffusé dans la foulée via le site <https://www.caf37-partenaires.fr/>.

2/ Perspectives

Les évolutions récentes de la politique menée par le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse rendent nécessaire une coordination renouvelée, notamment dans les zones de réussite éducative. En effet, si les CLAS ont une contribution à apporter, en termes de soutien éducatif, culturel et social aux enfants et à leurs familles, la mise en adéquation des propositions des CLAS avec l'évolution des dispositifs pédagogiques de l'école est indispensable.

A cette fin, il sera organisé par la DSDEN une première réunion concernant les CLAS de la Métropole, afin de réaliser un état des lieux et de déterminer le contenu des interventions et les articulations avec les temps scolaires. La Caf et le Conseil départemental seront associés. L'appel à projets 2021 diffusé par la Caf sera établi sur la base des échanges issus de cette coopération renforcée.

Enfin, la journée départementale des CLAS sera coorganisée et coanimée par la Caf et la DSDEN, afin de disposer d'un temps d'échange annuel permettant de faire le bilan des actions engagées, et de disposer d'un espace de réflexion commun sur l'orientation des projets et l'évolution des pratiques professionnelles.

La Caf Touraine organise également une journée départementale des CLAS, de façon à permettre des échanges entre les différents gestionnaires, pour la plupart associatifs. Il s'agit aussi de faire intervenir des professionnels ou experts autour de thèmes de réflexion pouvant initier une évolution de pratiques.

Les dernières journées départementales ont porté sur :

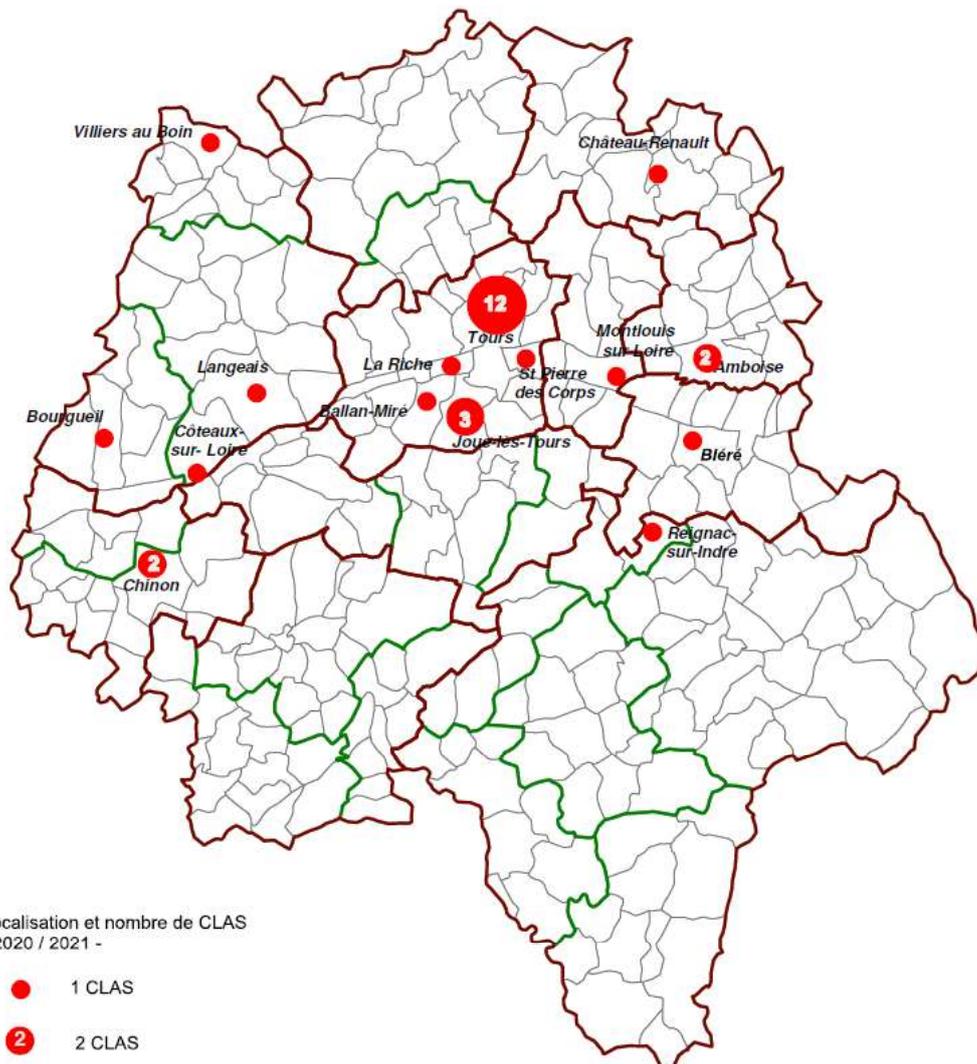
- 2016 : « Qu'est-ce qu'apprendre ? Comment impliquer les parents ? ».
- 2018 : « Le CLAS : entre école et Famille ».

Calendrier

1 ^{er} semestre 2021	Organisation des temps d'échange sur les CLAS de la Métropole de Tours et les Clas ruraux dans le cadre de la mission d'animation départementale (Artefacts/Espace Passerelle)
2 ^{ème} Trimestre 2021	Diffusion de l'appel à projets par la Caf
Automne 2021	Organisation de la journée départementale des CLAS 2021 par la Caf, l'Espace Passerelle et la DSDEN (journée ou demi-journée selon le thème)

Localisation et nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) en Indre et Loire_ année 2020 / 2021

au total = 28 CLAS



Localisation et nombre de CLAS
- 2020 / 2021 -

- 1 CLAS
- 2 2 CLAS
- 3 3 CLAS
- 12 12 CLAS
- Limites EPCI
- Limites bassins de vie "techniques"

AXE 5

ANIMER
LA VIE
SOCIALE

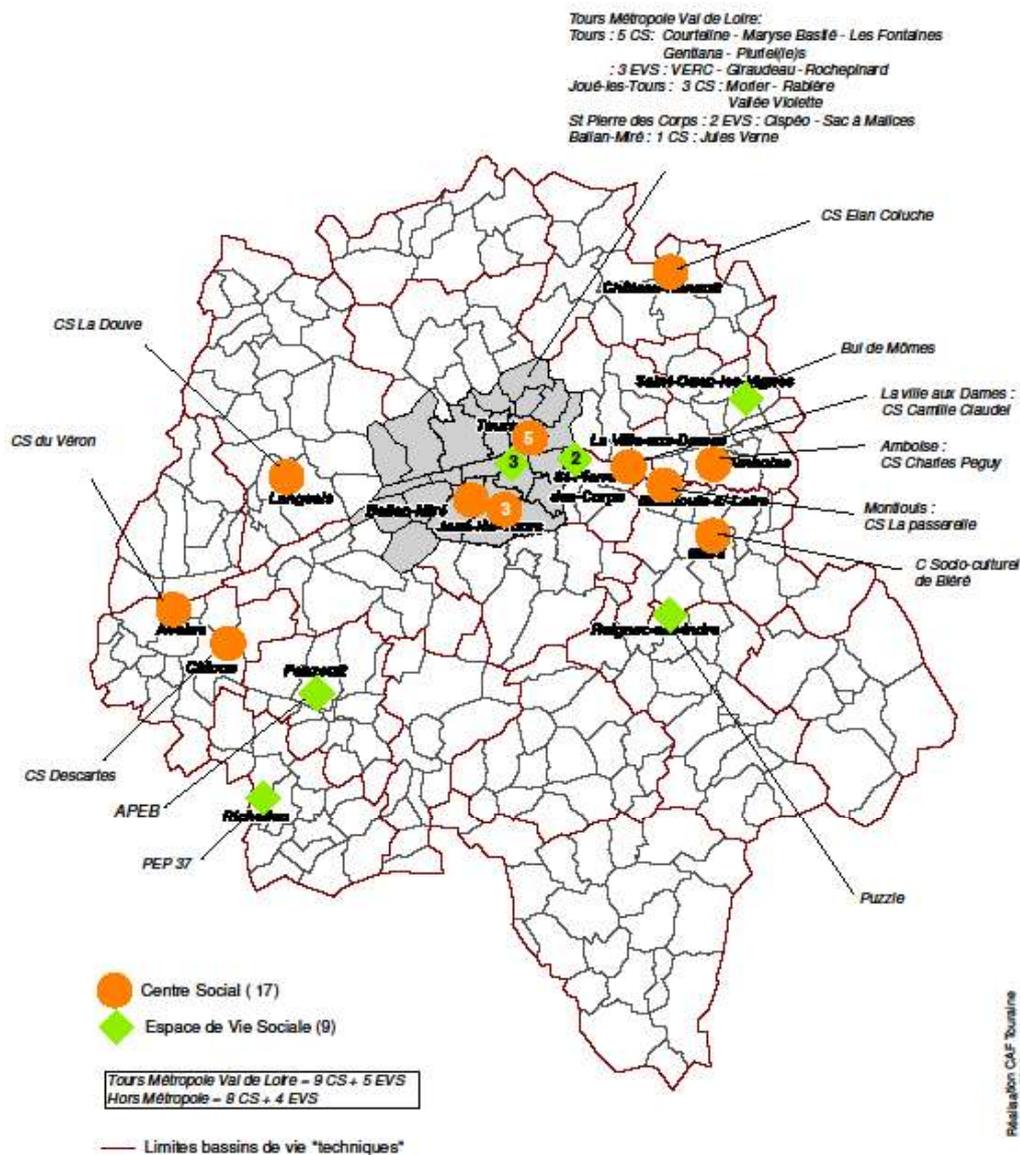


Axe 5. Animer la vie sociale

Le département d'Indre-et-Loire totalise **26** structures d'animation de la vie sociale dont **17** centres sociaux (dont 8 sur le territoire de Tours Métropole), et **9** Espaces de vie sociale. La Caf Touraine a favorisé la présence d'équipements sur l'ensemble du territoire, et notamment en-dehors des Quartiers Politique de la Ville, lesquels sont largement couverts en Indre-et-Loire (10 QPV dans Tours Métropole, et 1 dans la ville d'Amboise).



Localisation des Centres Sociaux (CS) et des Espaces de Vie Sociale (EVS) - au 1er décembre 2019 -



Pour autant, l'implantation d'équipements dans les territoires ruraux, et notamment dans les Zones de revitalisation rurales (ZRR) reste une difficulté, alors que les diagnostics territoriaux y font ressortir des besoins importants en matière d'accessibilité des services. Ce sera un point d'attention et la Caf s'attachera à valoriser les éventuelles initiatives de porteurs de projets, de centres sociaux, d'espaces de vie sociale, ou de tiers-lieux, dans les territoires ruraux.

La Caf veillera également à renforcer les missions des centres sociaux, en leur confiant, chaque fois que cela sera possible, l'animation des réseaux parentalité.

Intitulé	Fiche action 14 Consolider le maillage territorial en structures d'animation de la vie sociale
Axe 5 du SDSF	ANIMER LA VIE SOCIALE
Animateur(s)	Caf
Partenaires associés	Collectivités territoriales, Fédération des centres sociaux Région Centre Val de Loire

Contexte

La Caf a souhaité privilégier le soutien aux centres sociaux et espaces de vie sociale (EVS) dans le cadre de sa géographie prioritaire d'intervention. Aussi, parmi les 26 structures d'animation de la vie sociale présentes en Indre-et-Loire au 31 décembre 2019, 11 sont situées dans les quartiers Politique de la Ville et 1 en zone de revitalisation rurale.

La Caf a souhaité accompagner les associations gestionnaires, ainsi que les collectivités locales concernées, dans l'élaboration d'un projet adapté aux besoins des habitants sur chaque territoire, et le calibrage adapté de la structure (centre social ou EVS).

Pour autant, la situation de certains équipements reste fragile, pour plusieurs raisons :

- La diminution des contrats aidés est venue fragiliser leur trésorerie
- Le mouvement de reprise de la gestion des accueils de loisir sans hébergement (ALSH) par certaines collectivités a pu réduire les financements et l'activité des structures
- Le modèle de gouvernance associative se heurte parfois aux limites de l'engagement bénévole, dans un contexte de renforcement des exigences des financeurs
- L'implantation de structures d'animation de la vie sociale laisse toujours apparaître des zones non couvertes, notamment dans les territoires ruraux.

Objectifs

- Consolider le maillage territorial en structures d'AVS :
 - ⇒ en valorisant l'apport des structures AVS dans la mise œuvre des différents schémas départementaux d'intervention publique (SDAASP, insertion, politique de la ville ...)
 - ⇒ en intégrant la question de l'animation de la vie sociale y compris de la prise en charge des gens du voyage dans l'élaboration des CTG sur les territoires communautaires
 - ⇒ en positionnant les centres sociaux comme impulseur et/ou coordinateur et/ou animateur des démarches de projets sociaux de territoire
- Maintenir l'accompagnement et le conseil en matière de gestion apporté par la Caf aux centres sociaux et EVS, notamment pour ceux qui connaissent des difficultés d'ordre budgétaire, ou témoignent d'une nécessité d'intégration renforcée de pratiques professionnelles reposant sur le « aller vers ».
- Renforcer le rôle des centres sociaux et des EVS sur le volet parentalité, en leur transférant l'animation des Réseaux d'écoute, d'accueil et d'accompagnement des parents (Reaap), et sur le soutien à l'autonomie numérique des allocataires.
- Privilégier les centres sociaux et EVS en tant que bénéficiaires de la Prestation de service Jeunes sur les territoires qui le nécessitent, en valorisant les initiatives locales (cf. fiche-action 7).

Modalités de travail prévues et calendrier

Les objectifs de la fiche action sont inscrits dans l'intervention pérenne de la Caf au sein de l'ensemble des instances traitant de l'animation de la vie sociale, notamment les contrats de Ville, ou les instances dépendant du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

L'animation de la vie sociale sera également intégrée comme un axe à part entière des Conventions territoriales globales qui seront conclues avec les communautés de communes ou les communes de la Métropole. Le positionnement des centres sociaux en tant que coordonnateurs des projets sociaux de territoire (PST) sera également appuyé par la Caf.

Plus spécifiquement, la Caf Touraine organisera en 2021, en lien avec la Fédération des centres sociaux Centre-Val-de-Loire, un temps fort à destination des élus, consacré à la valorisation de l'action des structures d'animation de la vie sociale.

A partir des données de l'observatoire SENACS, ce projet sera décliné en 3 actions :

- Instaurer dans la construction du projet un fil rouge tel que "l'implication des habitants au cœur des projets" à travers à méthode "porteurs de paroles" permettant un partage d'expériences entre les directeurs de structures, les coordinateurs de l'animation de la vie sociale sur les territoires, les bénévoles dirigeants.
- Proposer un temps fort fédérateur sur le thème " que serait mon territoire, mon quotidien sans le centre social ou l'espace de vie sociale ?"
- Réaliser avec les habitants, les bénévoles, les professionnels des structures une œuvre ayant un impact visuel fort type "carré d'art".

D'autres intervenants pourront être sollicités en qualité de tiers ou d'expert.

Par ailleurs, la Fédération a engagé une réflexion sur le modèle économique des structures et proposera notamment un projet de mutualisation en 2021.



AXE 6

**CONTRIBUER
À UNE SOCIÉTÉ
INCLUSIVE**

Axe 6. Contribuer à une société inclusive

Afin d'œuvrer au côté des acteurs investis dans la prise en charge du handicap en faveur d'une société inclusive, la Caf Touraine axe ses interventions sur le soutien aux familles avec enfant en situation de handicap, et la mise en réseau et la formation des professionnels sur le territoire. Elle veille à agir en faveur de l'accès aux services pour les familles, en partenariat et en complémentarité avec les acteurs institutionnels que sont la MDPH et l'ARS, et en soutien des acteurs associatifs particulièrement présents dans le département.

De nombreux outils et dispositifs ont été mis en place à l'initiative de la Caf, venant compléter des dispositifs nationaux existants, ou répondre à des besoins insuffisamment couverts, conformément aux principes de l'action sociale en branche Famille.

Des outils d'incitation financière à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures Petite enfance et Jeunesse de droit commun.

Depuis la loi du 11 février 2005, la Caf Touraine et son Conseil d'administration ont intégré le soutien à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun, comme un axe majeur de leur stratégie locale d'action sociale. Cela s'est traduit par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs, venant s'articuler avec les mécanismes financiers nationaux, et qui ont été adaptés en 2018 afin d'en renforcer la complémentarité avec le nouveau bonus inclusion handicap porté par la COG 2018-2022 de la branche Famille :

- La mise en place depuis 2011 d'une bonification de la prestation de service unique, financée sur la dotation locale d'action sociale, et versée par la Caf aux gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), établie à 2 euros par heure d'accueil d'enfant bénéficiant d'une reconnaissance AEEH, ou d'un projet d'accueil individualisé.
- La COG 2018-2022 met en place un bonus national inclusion handicap, qui sera calculé sur les données 2019, pour un paiement à partir de 2020. Ce bonus concernant, dans sa phase de mise en œuvre, uniquement les enfants bénéficiant d'une reconnaissance AEEH, la Caf Touraine a souhaité maintenir son dispositif local complémentaire, afin d'éviter l'éviction des enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé).
- Sur le modèle du bonus inclusion handicap national mis en place au bénéfice des structures Petite enfance, la Caf Touraine a également souhaité financer une bonification de la Prestation de service ordinaire versée aux gestionnaires des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillant des enfants en situation de handicap, toujours pour favoriser leur accueil dans les structures de droit commun. Cette mesure s'appuie sur le Fonds d'aide aux accueils de loisirs, dispositif local existant précédemment permettant d'adapter la tarification des ALSH aux ressources des familles. Il a été validé en conseil d'administration en décembre 2018, et est effectif depuis janvier 2019.
- Enfin, dans l'objectif de promouvoir le droit aux vacances des enfants en situation de handicap, et le droit au répit des parents, il sera mis en place, à compter de 2019, un dispositif s'inscrivant dans le droit au répit, et permettant les départs familiaux en centre de vacances de droit commun. Le surcoût des intervenants spécialisés qui assurent la prise en charge de soins et le renfort d'encadrement pour les animations, seront financés par la Caf.

Le renforcement du Pôle ressources handicap dans ses missions d'accueil et d'orientation des familles, et de sensibilisation des professionnels de l'accueil

La Caf Touraine a très tôt fait le constat que ces mécanismes de soutien direct ne permettaient pas, seuls, d'atteindre l'objectif d'accueil dans le milieu de droit commun des enfants en situation de handicap. Certains obstacles ne sont pas financiers, et résident dans la méconnaissance par les parents des possibilités d'accompagnement dont ils peuvent bénéficier, ou dans l'appréhension ou le manque de formation des professionnels de l'accueil.

Afin d'apporter une réponse à ces difficultés, la Caf Touraine a pris l'initiative, dès 2010, de créer un Pôle Ressources Handicap, financé sur sa dotation locale d'action sociale (avec une participation de la Mutualité sociale agricole), et confié à des associations intervenant sur le domaine du handicap et de l'enfance-jeunesse, par le biais d'un appel à projet. Il assure une mission d'information, d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des familles et des professionnels intervenant sur le secteur de la Petite enfance – Jeunesse.

Depuis sa création, il a permis de faire progresser l'idée que les enfants en situation de handicap, malgré leurs différences, avaient leur place en milieu ordinaire et de faire progresser l'accueil effectif des enfants. Cette progression est mesurable dans le domaine des structures collectives « Petite enfance ». Il comprend 1,8 Etp d'éducatrices spécialisées.

Le Pôle est devenu une référence nationale. Il est à l'origine de la création, avec le pôle de la Vienne et de Strasbourg, d'un collectif réunissant l'ensemble des pôles existants en France.

Par le renouvellement de son appel à projet, le Conseil d'administration de la Caf porte une nouvelle ambition pour le pôle, à plusieurs titres : son projet sera élargi du champ de la petite enfance vers celui de la jeunesse, des vacances et des loisirs, et coconstruit avec les institutions, associations de parents, et équipements de droit commun ou spécialisés. Les souhaits de la Caf et des nouveaux gestionnaires sont de bâtir une offre plus territorialisée, afin de concevoir des plans d'accompagnement globaux au bénéfice des familles, permettant des parcours sur mesure évitant les ruptures de prise en charge. Le pôle sera inscrit dans les politiques départementales et locales (diagnostic départemental des besoins, lien avec les contrats locaux de santé, soutien aux initiatives de création de structures adaptées). Le suivi et l'évaluation de ses actions seront également renforcés.

Des échanges sont en cours avec l'ARS afin d'inclure l'accompagnement par le pôle au sein du nouveau dispositif de Réponse adaptée pour tous (RAPT).

Intitulé	Fiche action 15 Lutter contre les inégalités sociales d'accès aux services de droit commun
Axe 6 du SDSF	CONTRIBUER A UNE SOCIETE INCLUSIVE
Animateur(s)	Caf/Pôle ressources handicap/Conseil départemental
Partenaires associés	Porteurs du Pôle ressources handicap, collectivités locales, MDPH

Contexte

Au plan national, la convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la Branche Famille pour la période 2018-2022 a confirmé la nécessité d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil et des structures « Jeunesse » aux enfants en situation de handicap.

Au niveau départemental, la Caf Touraine est fortement mobilisée. La création du pôle ressources handicap, en 2009, a permis d'assurer une mission d'information, d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des familles et des professionnels intervenant sur le secteur de la Petite enfance – Jeunesse.

Il a fait progresser l'idée que les enfants en situation de handicap, malgré leurs différences, avaient leur place en milieu ordinaire et de faire progresser l'accueil effectif des enfants.

Un nouveau partenariat se construit avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Maison Départementale des personnes handicapées de Touraine (MDPH). L'évolution des orientations politiques concernant le handicap modifie l'organisation et la coordination des acteurs impliqués pour construire, avec les personnes ou leur famille, des solutions d'accompagnement dans les structures spécialisées comme dans celles du droit commun.

Une démarche départementale plus concertée devient nécessaire pour favoriser l'interconnaissance, croiser les expertises et contribuer aux réflexions transversales que nécessite la politique du handicap.

Objectifs

- Co-élaborer un état des lieux partagé entre l'offre existante sur les territoires et le recours (ou non-recours) aux services/ structures, des familles concernées par la prise en charge de leurs enfants en situation de handicap
- Définir avec le porteur du Pôle ressources handicap les modalités d'accompagnement global (réponse accompagnée pour tous, territorialisée dans le cadre des CLS lorsque c'est possible, plateforme d'intervention précoce etc...)
- Poursuivre les missions précédentes sur le champ de la petite enfance et de la jeunesse (Sensibiliser les professionnels, les parents et les enfants au handicap et à la différence ; Aider les parents à l'élaborer leur projet d'accueil et à trouver un mode d'accueil ; Qualifier le personnel en charge de l'accueil de l'enfant ; Former informer les professionnels de la Petite enfance et de la jeunesse sur le handicap)
- Etendre les actions en faveur de la continuité de l'accompagnement des enfants (expérimenter des réponses hybrides : intervention des institutions spécialisées dans les équipements de droit commun, développer des ALSH adaptés sur d'autres sites, soutenir l'inclusion dans les structures de droit commun sur des temps restreints accompagnés des intervenants spécialisés...)
- Informer et communiquer sur les actions menées via le site Pole Ressources Handicap

- Apporter une contribution dans les différents groupes de travail en lien avec le handicap comme les vacances familiales ou les séjours de vacances adaptés
- Animer le réseau départemental de partenaires et tendre à son élargissement
- Mettre en place des actions contribuant au droit au répit
- Poursuivre l'innovation
- Diversifier le financement du Pole Ressources Handicap

Points de vigilance

- Porter une attention particulière à la place des familles et des différentes institutions
- Coordonner les priorités de toutes les institutions acteurs du projet (Conseil départemental, ARS, MDPH.)
- Mettre en place des indicateurs d'évaluation pour mesurer l'impact de l'activité du Pole Ressources Handicap

Modalités de travail prévues et calendrier

L'appel à projets a été relancé par le Conseil d'administration de la Caf du 20 janvier 2020. La gestion du Pôle ressources handicap 37 a été attribuée à l'association « enfance et pluriels » après un jury commun à la Caf, l'ARS et la Mdp. Un conventionnement pluriannuel porte les moyens techniques et financiers dédiés.

2020	<p>Reprise de l'activité et structuration du service</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la continuité de l'offre existante de service - Assurer techniquement la reprise du personnel et du site internet - Installer l'équipe dans de nouveaux locaux - Poser un cadre de management et gestion de l'équipe - Mettre en place un outil de suivi d'activité et de reporting en lien avec la Caf - Installer le copil et planifier les réunions trimestrielles de suivi avec la Caf - Se rapprocher de l'ARS et du Conseil Départemental pour organiser le co-financement du pole
2021	<p>Elargir l'action du pôle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se doter d'un poste de chargée de développement. Ce poste pourra également porter le développement du dispositif « parent 'aile ». - Intégrer les instances de pilotage des politiques publiques locales en matière de service aux familles et contribuer aux diagnostics de besoins et à la mesure de l'effectivité de l'accès aux services. Les renouvellements de Conventions Territoriales Globales Caf et/ou des contrats de santé sont des opportunités pour donner de la visibilité locale au pôle. - Expérimenter sur des territoires à définir l'intégration des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun « jeunesse » (alsh, accueil d'ados et de jeunes) - La CAF financera des accueils mixtes (valides – enfants en situation de handicap) ou organisant des passerelles régulières avec les structures de droit commun. - Déployer avec le concours des PEP une offre de séjours vacances enfants/ados à destination des enfants en situation de handicap en intégration en séjour classique. La CAF ne pourra pas financer des séjours adaptés. - Elargir la gouvernance du pôle en mettant en place une assemblée consultative

Intitulé	Fiche action 16 Mettre en place des dispositifs d'aide au répit ponctuel pour les parents ayant un enfant en situation de handicap
Axe 6 du SDSF	CONTRIBUER A UNE SOCIETE INCLUSIVE
Animateur(s)	Caf
Partenaires associés	ETAT (ARS) - MDPH - Experts (Associations d'Aide à domicile ; Pôle ressources ; Associations de parents)

Contexte

- Création du pôle ressource handicap en 2010 et extension progressive du service (ALSH, vacances familiales et enfants)
- Selon l'étude réalisée en 2018 par Opinionway pour le compte de la mission nationale handicap CNAF, 54% des parents montrent de la lassitude voire de la fatigue physique et émotionnelle et de l'épuisement. 52% souhaiteraient avoir une solution de garde ponctuelle pour pouvoir avoir une vie personnelle, conjugale ou avec leurs autres enfants.
- La loi du 11 février 2005 légitime le droit au répit pour l'entourage des personnes en situation de handicap. L'aide au répit permet aussi à l'enfant en situation de handicap de vivre des expériences en dehors de son entourage / des lieux qu'ils fréquentent habituellement. Des plateformes d'accompagnement et de droit au répit se sont développées.

Objectifs

Mettre en place une série de dispositifs d'aide au répit pour les parents ayant un enfant en situation de handicap au travers de la mise en place de dispositifs vacances (enfants ; parents) et de dispositifs de proximité (structure répit ; heures de répit à domicile)

A noter que ces dispositifs n'ont pas vocation : à satisfaire les besoins d'accueil permanents des enfants et notamment de permettre de conserver ou de reprendre une activité professionnelle ; à se substituer à l'accueil de droit commun.

Modalités de travail prévues et calendrier

2019 2020	Soutien reconduit à l'ash « répit » porté par l'association du « petit pausailleur » et au projet ponctuel « le truc en plus » désormais porté par l'association « autrement dit » Mise en place d'un partenariat autour des vacances familles avec l'association nationale « passerelles » Définition d'un cahier des charges pour des heures « répit » à domicile sous l'égide des associations d'aide à domicile
2021	Stabilisation et confortation des initiatives répit existantes ; extension de l'offre répit vacances aux enfants / « structure à certains territoires
2022	Evaluation des dispositifs

Articulations avec les autres politiques publiques

- Schéma Départemental de l'Autonomie
- Mise en place de la plateforme « parent'ailes »
- Réponse accompagnée pour tous et communauté 360

<p>Préfecture d'Indre et Loire Madame Marie LAJUS Préfète</p>	
<p>Conseil Départemental Monsieur Jean-Gérard PAUMIER Président</p>	
<p>Caf Touraine Madame Carole BOISSÉ Présidente du Conseil d'Administration</p> <p>Madame Elisabeth MALIS Directrice</p>	
<p>Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) Monsieur Christian MENDIVE Directeur</p>	
<p>ARS Centre Val de Loire (Agence Régionale de la Santé) Monsieur Laurent HABERT Directeur Général</p>	
<p>Association des Maires d'Indre et Loire Monsieur Cédric DE OLIVEIRA Président</p>	
<p>Association des Maires ruraux d'Indre et Loire Monsieur Bernard GAULTIER Président</p>	
<p>UDAF 37 Madame Monique FONTAINE Présidente</p>	
<p>MSA Berry-Touraine Monsieur Pascal CORMERY Président</p>	
<p>Tribunal Judiciaire de Tours Monsieur Christophe REGNARD Président</p>	

